

# La Gazette de L'EMPIRE



1<sup>er</sup> semestre 2023 / N°45

# SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Pages 4 à 19 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 20 :</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 21 :</i>	<i>In formations diverses</i>
<i>Pages 22 à 65 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 66 à 75 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Page 76 :</i>	<i>Piégeage Frelons asiatiques</i>
<i>Pages 77 à 79 :</i>	<i>Vigilance eau</i>
<i>Page 80 :</i>	<i>Horaires Déchèteries</i>
<i>Pages 81 à 84 :</i>	<i>Le SIVOM vous informe</i>
<i>Pages 85 à 86 :</i>	<i>Ogénie - Conseil Départemental</i>
<i>Pages 87 à 90 :</i>	<i>Pass-Sport jeunes</i>
<i>Page 91 :</i>	<i>Logement indigne</i>
<i>Page 92 :</i>	<i>Contrôle sanitaire eau potable</i>
<i>Pages 93 à 97 :</i>	<i>Histoire Locale</i>
<i>Pages 98 à 99 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 100 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Pages 101 à 102 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 103 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 104 :</i>	<i>Couverture</i>

## Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Lydie Puche, Mme Caroline Cazé conseillères municipales, Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, M. Laurent Tellier, Mme Nadine Guidé.

# Le mot du Maire

Une nouvelle fois, je peux vous annoncer que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité ma proposition de maintenir les taux d'imposition de notre commune. 19 ans sans aucune augmentation. Dans la période actuelle, avec l'explosion des prix depuis 2 ans, c'est d'autant plus appréciable et c'est aussi le résultat de saines finances, ce qui n'est pas plus simple pour moi que pour vous avec votre propre budget familial. Toutefois, n'oubliez pas que les valeurs locatives, base de calcul des impôts fonciers, ont augmenté de plus de 7%, après décision gouvernementale. D'autre part, le conseil municipal a également voté à l'unanimité mon compte administratif (résultats de l'année écoulée), et mon budget primitif (gestion pour l'année en cours).

Nous continuons à mener à bien nos projets. Cette année, l'aire de jeux enfants est terminée à la grande satisfaction de nos petits et de leurs parents qui la fréquentent régulièrement. Afin d'en réduire les coûts d'installation, la pose des équipements et d'une partie des clôtures a été réalisée par des élus et des bénévoles.

Une opération d'économies d'énergie, après celle concernant l'éclairage public, a été menée à bien également cette année. A savoir, le remplacement dans la Mairie de tous les éclairages néons et ampoules, par des leds, et celui des chauffages de l'étage défectueux, par des chauffages performants, pilotables à distance et moins énergivores. Pose réalisée également par des élus, une autre source d'économie. Vous verrez dans les pages de cette gazette, que des élus sont souvent à la tâche, pour le bien de la commune et de ses moyens financiers.

Il reste notre projet de vidéo-protection à mettre en place. Je viens de recevoir l'accord de l'ensemble de nos demandes de subventions. La commande est donc validée à ce jour.

Sans surprise, vous pourrez prendre connaissance, au fil des pages, des manifestations, des faits et des travaux réalisés, ainsi que des aides perçues de l'Etat, du Département ou de la Région.

Le nombre d'habitants augmente petit à petit, et c'est un signe de bonne santé et de bien être. Avec nos petits moyens, nous faisons tout pour rendre agréable la vie dans notre commune.

Ne sommes nous pas tranquilles et heureux de vivre à Lempire? Loin des graves évènements et émeutes inqualifiables, qui ont secoué notre Pays. Comment des hordes de pilleurs peuvent-elles justifier de tels agissements pour un fait qui relève de la justice? Comment peut-on s'en prendre à des forces de l'ordre, des pompiers, des élus, qui n'existent que pour assurer la liberté, l'égalité, la fraternité au nom du peuple français? Je ne cache pas mon écœurement face à ce constat.

Nous ne devons jamais oublier notre Histoire, et justement, parce que nous avons un devoir de mémoire, je donne, dès maintenant, rendez-vous à la population pour une manifestation spécifique le 11 Novembre 2023 à 9h30. En présence de Mme le Sous-préfet de St-Quentin, je rendrai un hommage juste et mérité à un enfant de Lempire, mort au combat, pour défendre nos libertés, en 1917, et dont la transcription de décès n'est jamais parvenue à notre état civil. Nous avons déjà relaté son histoire dans les pages de notre Gazette, il s'agit de Cléon LANTÉ. Il n'est d'ailleurs pas impossible que son arrière-arrière petit-fils soit présent à cette cérémonie patriotique. Je souhaite, bien entendu que nos porte-drapeaux soient présents, et que nos enfants puissent l'être également, après un travail pédagogique avec leurs enseignants.

En attendant, vous pourrez constater que la période Covid étant enfin terminée, les manifestations festives et familiales reprennent peu à peu. Les mariages et les anniversaires de mariage en sont les premiers effets, et c'est tant mieux. La vie normale reprend.

Bonnes vacances à toutes et à tous, prenez bien soin de vous.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 24 JANVIER 2023**

-----  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre janvier, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

*Etaient présents* : M. ALVES DA SILVA Benjamin, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

*Absents excusés* : Mme Anne-Sophie ANFRAY et M. Bruno FRAZIER.

*Absents* : Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent.

*Procuration* : - Mme ANFRAY Anne-Sophie à Mme PUCHE Lydie.

*Secrétaire de séance* : Madame PUCHE Lydie.

*Quorum* : 6

*Ordre du jour* :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2022,
- Délibérations :
  - Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour les travaux d'économie d'énergie à la Mairie ;
  - Demande de subvention dans le cadre de l'A.P.I. pour les travaux d'économie d'énergie à la Mairie ;
  - Demande de subvention : Secours Populaire Français ;
- Questions diverses.

Lecture faite du procès-verbal de la réunion du vingt-trois novembre deux mil vingt-deux, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## **I – DELIBERATIONS**

*A – D.E.T.R. 2023 : Demande de subvention pour les travaux d'économie d'énergie à la Mairie*

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour les travaux d'économie d'énergie à la Mairie.

La part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

B – A.P.I. 2023 : Demande de subvention pour les travaux d'économie d'énergie à la Mairie

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- De solliciter le Département au titre de l'A.P.I. 2023 pour les travaux d'économie d'énergie à la Mairie,
- D'approuver le projet de travaux d'économie d'énergie à la Mairie,
- D'adopter le plan de financement tel que transmis au Département.

C – Demande de subvention : Secours Populaire Français

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention envoyée par le Secours Populaire Français.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de ne pas octroyer de subvention au Secours Populaire Français.

**II – QUESTIONS DIVERSES**

A – Courriers divers

- Monsieur Xavier BERTRAND Président de la Région Hauts de France, Madame Corinne MINOT Sous-Préfète de l'Arrondissement de Saint-Quentin et Madame Frédérique MACREZ Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin ont envoyé leurs remerciements pour l'envoi de la gazette du second semestre 2022.
- Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du S.I.A.E.P. de la Haute Cologne qui a eu lieu le jeudi 15 décembre 2022 à 10h30 à la Mairie de Villers-Faucon.
- Valor'Aisne a envoyé son rapport d'activités 2021.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Région Hauts de France a envoyé un courrier concernant le projet d'une ferme éolienne entre les communes de Beaufort et Serain. Chacun peut donner son avis par voie électronique.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture de la Somme a envoyé un arrêté préfectoral qui devra être affiché concernant le projet éolien de Le Ronsoy. Ce dernier verra le jour puisque le projet a été accordé.
- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux a eu lieu le 14 janvier 2023 et formule sa déception de n'avoir pas constaté la présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal. S'agissant d'un moment de convivialité, il a rappelé que celle-ci ne pouvait pas toujours être demandée à titre personnel sans avoir l'obligeance de participer aux manifestations communales.

B – Participation aux réunions

- 24/11/2022 : 18 heures 30, Commission Enfance Jeunesse de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 01/12/2022 : 14 heures 00, Réunion de présentation de la M57 par la D.G.F.I.P. à la C.C.P.V., Thierry CORNAILLE ;
- 05/12/2022 : 16 heures 00, Assemblée Générale de secteur de Noréade à Essigny-le-Grand, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 06/12/2022 : 13 heures 30, Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 06/12/2022 : 18 heures 00, Réunion de bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 07/12/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous pour le contrôle des extincteurs, Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;

- 07/12/2022 : 14 heures 30, Rendez-vous avec les services de la S.I.C.A.E., Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 08/12/2022 : 18 heures 30, Réunion de présentation de matériels d'éclairage par la S.I.C.A.E., à Brie, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 14/12/2022 : 10 heures 30, Réunion du S.I.A.E.P., à Villers-Faucon, Pierre FISCHER ;
- 15/12/2022 : 09 heures 30, Participation au théâtre-débat sur le thème du harcèlement scolaire présenté par l'Adobus à Holnon, Thierry CORNAILLE ;
- 15/12/2022 : 19 heures 00, Réunion de conseil communautaire à Riqueval, Yvonne HÉLUIN Thierry CORNAILLE ;
- 17/12/2022 : 16 heures 30, Noël des enfants à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Lydie PUCHE, Anne-Sophie ANFRAY et Thierry CORNAILLE ;
- 22/12/2022 : 09 heures 30, Distribution du colis de Noël des anciens à Lempire, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 11/01/2023 : Matinée, Entretien d'embauche auxiliaire de puériculture à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 14/01/2023 : 18 heures 30, Cérémonie des vœux du Maire à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Lydie PUCHE, Anne-Sophie ANFRAY, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 16/01/2023 : 14 heures 00, Rendez-vous avec la C.A.F. pour présentation du projet de petite crèche de Le Catelet – C.C.P.V. à Riqueval, ;
- 19/01/2023 : 09 heures 00, Rendez-vous avec la Société HUSSON pour les jeux de l'aire de Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 20/01/2023 : 18 heures 30, Cérémonie des vœux de la C.C.P.V. à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/01/2023 : 11 heures 00, Cérémonie de vœux de Brancourt-Le-Grand, Thierry CORNAILLE ;

**C – Travaux**

- 06/12/2022 : Installation des guirlandes de Noël à Lempire, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 14/12/2022 : A partir de 09 heures 00, Brochage du fascicule N°02 « Lempire après 1900 » - Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 06/01/2023 : Dépose des guirlandes de Noël à Lempire, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 23/01/2023 : Travaux électriques dans le secrétariat de Mairie à Lempire, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quarante minutes.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le procès-verbal :**

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE 12 AVRIL 2023**  
-----  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

***Etaient présents :*** M. ALVES DA SILVA Benjamin, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

***Absents :*** Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent

***Absente excusée :*** Mme ANFRAY Anne-Sophie.

***Procuration :*** Mme ANFRAY Anne-Sophie à Mme PUCHE Lydie.

***Secrétaire :*** Madame PUCHE Lydie.

***Quorum :*** 6

***Ordre du Jour :***

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023,
- Délibérations :
  - Compte de gestion du percepteur 2022,
  - Compte administratif 2022,
  - Vote du taux des trois taxes foncières,
  - Affectation du résultat,
  - Vote du Budget Primitif 2023,
  - Fongibilité des crédits,
  - Demande de subvention : sortie des élèves de l'école de Le Ronssoy ;
- Questions diverses.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

**I – DELIBERATIONS**

*A – Vote du compte de gestion du percepteur 2022*

Par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Eric PLASSON, receveur municipal et qui se présente ainsi :

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	4 TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	5 RESULTAT DE CLOTURE 2022
INVESTISSEMENT	- 5 743.30	0.00	26 005.77	0.00	20 262.47
FONCTIONNEMENT	29 708.79	9 893.30	13 768.78	0.00	33 584.27
<b>TOTAL</b>	<b>23 965.49</b>	<b>9 893.30</b>	<b>39 774.55</b>	<b>0.00</b>	<b>53 846.74</b>

*B – Vote du compte administratif 2022*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HÉLUIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés.....		29 708.79	5 743.30			23 965.49
Part affectée à l'investiss.....	9 893.30				9 893.30	
Opérations de l'exercice.....	85 072.01	98 840.79	9 676.92	35 682.69	94 748.93	134 523.48
<b>TOTAUX.....</b>	<b>94 965.31</b>	<b>128 549.58</b>	<b>15 420.22</b>	<b>35 682.69</b>	<b>84 855.63</b>	<b>158 488.97</b>
Résultats de clôture.....		33 584.27		20 262.47		
Restes à réaliser.....				0.00		

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*C - Vote des taxes*



Monsieur le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

l'habitation principale :	- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à	10.46 %
	- Taxe foncière sur les propriétés bâties	42.72 %
	- Taxe foncières sur les propriétés non bâties	24.84 %

Il est précisé que les bases subissant une hausse de 7.1 %, entraineront de fait une hausse des impôts, mais que pour la 19<sup>ème</sup> année consécutive, les taux proposés par le Maire et votés par le Conseil Municipal sont stables.

#### D - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, délibérant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>AFFECTATION DE RESULTAT 2022</b>						
Résultats reportés.....		29 708.79	5 743.30			23 965.49
Part affectée à l'investiss.....	9 893.30				9 893.30	
Opérations de l'exercice.....	85 072.01	98 840.79	9 676.92	35 682.69	94 748.93	134 523.48
<b>TOTAUX.....</b>	<b>94 965.31</b>	<b>128 549.58</b>	<b>15 420.22</b>	<b>35 682.69</b>	<b>84 855.63</b>	<b>158 488.97</b>
Résultats de clôture.....		33 584.27		20 262.47		
Restes à réaliser.....				0.00		
Besoin de financement						
Excédent de fonctionnement			20 262.47			
Restes à Réaliser DEPENSES			0.00			
Restes à Réaliser RECETTES			0.00			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			20 262.47			
			0.00	Au compte 1068 (recette d'investissement)		
			33 584.27	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)		

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### E - Vote du budget primitif 2023

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2023 au Conseil Municipal.

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 13 281.27 € pour un montant de recettes prévues de 110 981.27 € et un montant de dépenses prévues de 97 700.00 €.

La section d'investissement est en suréquilibre de 1 887.23 € pour un montant de recettes prévues de 60 387.23 € et un montant de dépenses prévues de 58 500.00 €. Les opérations suivantes ont été ouvertes ou reportées : Création d'un équipement collectif, économies d'énergie et installation d'un système de vidéoprotection.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

#### F – Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : Application de la fongibilité des crédits.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions ; offrant une plus grande marge des manœuvres et une souplesse budgétaire aux gestionnaires ; notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 n°2018-1317 du 28 décembre 2018 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022/032/006 du conseil municipal en date du 07/09/2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT : « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### G – Demande de subvention : sortie des élèves de l'école de Le Ronsoy

Monsieur Thierry CORNAILLE informe l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Ecole auquel il a assisté le mardi 04 avril à 16h30 à Le Ronsoy, la directrice a annoncé l'organisation d'un voyage à Boulogne S/ Mer pour visiter le Nausica.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Lempire a pour habitude de participer à hauteur de cinquante euros par enfant de Lempire participant à un voyage scolaire.

Le Conseil Municipal, sous réserve de la confirmation du nombre d'enfants de Lempire qui participeront à ce voyage, décide, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de la somme de cinquante euros par enfant participant.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

### A – Courriers et informations divers

- 1) Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil d'école s'étant déroulé le 04 avril 2023 à Le Ronsoy.
- 2) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la C.C.P.V. a transmis un document sur le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement du Développement Durable) sur lequel le Conseil Municipal doit donner un avis. Monsieur le Maire indique quelques remarques. Celles-ci sont confirmées par l'Assemblée et seront transmises au service « autorisation droit des sols » de la C.C.P.V.
- 3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le mardi 4 avril s'est déroulée, en Mairie de Lempire, la réunion avec le Président, le Directeur de la SICAE, et les responsables des services ainsi que Madame le Sous-Préfet. A l'issue de cette réunion qui a duré environ une heure trente, Monsieur le Maire a invité Madame le Sous-Préfet pour un entretien avec les adjoints et pour une présentation des travaux réalisés grâce, entre autres, au financement de la D.E.T.R.
- 4) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les jeux ont été installés. Des remerciements sont présentés à Messieurs BILOÉ Jean-Paul, FISCHER Pierre, PUCHE Christian et LETOT Eric qui l'ont accompagné pour ces travaux.
- 5) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la procédure de reprise de concessions de cimetière suit son cours, la visite sur place a eu lieu le 12 avril 2023.

### B – Participation aux réunions

- 25/01/2023 : 09 heures 00, Entretien d'embauche pour la Grenouillère à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 25/01/2023 : 18 heures 00, Conférence des Maires à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/01/2023 : 14 heures 30, Réunion commission habitat à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;

- 03/02/2023 : 09 heures 30, Comité technique de la Convention Territoriale Globale avec la C.A.F. à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 07/02/2023 : 18 heures 30, Cérémonie d'inspection de la Gendarmerie, à Lehaucourt, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 16/02/2023 : 17 heures 00, Commission Habitat Logement de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 22/02/2023 : 10 heures 00, Réunion de la commission travaux et d'appels d'offres à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/02/2023 : 10 heures 00, Rendez-vous avec le géomètre du cadastre, Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 23/02/2023 : 18 heures 30, Assemblée Générale du CASOC, à Fresnoy-le-Grand, Thierry CORNAILLE ;
- 28/02/2023 : 09 heures 00, Livraison des jeux de l'Aire de jeux enfants, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 28/02/2023 : 14 heures 30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/02/2023 : 16 heures 30, Réunion de la commission d'appels d'offres de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/02/2023 : 17 heures 30, Conseil d'école, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 03/03/2023 : 09 heures 00, Rendez-vous avec M. LANSIAUX, Conseiller aux Décideurs Locaux, Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 09/03/2023 : 10 heures 00, Rendez-vous avec le cabinet d'architecture ASTELLE pour projet de la crèche à Le Catelet de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 14/03/2023 : 14 heures 30, Rendez-vous avec la P.M.I. et la C.A.F. pour la crèche de Le Catelet à la C.C.P.V., à Riqueval et au Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 15/03/2023 : 15 heures 00, Signature de la convention de mise à disposition des locaux de la future crèche entre Le Catelet et la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 16/03/2023 : 10 heures 00, Réunion de la commission habitat logement de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/03/2023 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/03/2023 : 10 heures 00, Réunion de la commission des Impôts Directs, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 28/03/2023 : 18 heures 00, Commission d'appels d'offres de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/03/2023 : 19 heures 00, Réunion du Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 31/03/2023 : 09 heures 30, Rendez-vous avec M. LANSIAUX Conseiller aux décideurs locaux pour la préparation du Budget, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 04/04/2023 : 09 heures 00, Réunion de rencontre avec Mme Le Sous-Préfet, le bureau de direction de la S.I.C.A.E., à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 04/04/2023 : 10 heures 30, Rencontre avec Mme Corinne MINOT, Sous-Préfet de Saint-Quentin pour présentation de la commune et de nos projets, Mairie de Lempire, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;

- 04/04/2023 : 16 heures 30, Conseil d'Ecole, à Le Ronsoy, Thierry CORNAILLE ;
- 04/04/2023 : 18 heures 30, Commission déchets ménagers de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 06/04/2023 : 19 heures 00, Réunion du S.I.V.O.M. de Le Catelet, à Nauroy, Lydie PUCHE et Yvonne HÉLUIN ;
- 09/04/2023 : 10 heures 30, Chasse aux œufs de Pâques, à Lempire, Anne-Sophie ANFRAY, Benjamin ALVES DA SILVA, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 11/04/2023 : 08 heures 30, Rendez-vous avec le centre social et culturel de Bohain, à Bohain-en-Vermandois, Thierry CORNAILLE ;
- 12/04/2023 : 09 heures 00, Rendez-vous avec la Police Rurale de la C.C.P.V. et la commission des cimetières pour constat des concessions en état d'abandon, Annette TELLIER, Lydie PUCHE, Pierre FISCHER, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE.

*C – Travaux divers*

- 14/02/2023 : 10 heures 00, Plantation de haies manquantes sur les chemins, Jean-Paul BILOÉ ;
- 14/02/2023 : 15 heures 00, Taille des arbres fruitiers, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 15/02/2023 : 09 heures 00, Travaux d'enduit sur le mur dans la cour de la Mairie, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 17/03/2023 : 09 heures 00, Opération Hauts de France propres, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 27/03/2023 : 09 heures 00, Travaux préparatoires à la pose des jeux de l'aire de jeux enfants, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 29/03/2023 : 09 heures 00, Travaux de confection d'une dalle pour le banc de l'aire de jeux, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 07/04/2023 : 09 heures 00, Installation et fixation des jeux de l'aire de jeux enfants, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente minutes.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Les membres du Conseil Municipal,**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE 21 JUIN 2023**  
-----  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un juin, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

*Etaient présents* : Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme TELLIER Annette.

*Absents excusés* : M. ALVES DA SILVA Benjamin, Mme CAZÉ Caroline et Mme PUCHE Lydie.

*Procurations* : - M. ALVES DA SILVA Benjamin à M. CORNAILLE Thierry,  
- Mme CAZÉ Caroline à M. CAZÉ Laurent,  
- Mme PUCHE Lydie à Mme HÉLUIN Yvonne.

*Secrétaire de séance* : Madame HÉLUIN Yvonne.

*Quorum* : 6

*Ordre du jour* :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023,
- Délibérations :
  - Autorisation de signature d'une convention d'autorisation d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien avec la société W.P.D. ;
  - Autorisation de signature de promesses de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, en vue de la réalisation d'un parc éolien avec la société W.P.D. ;
  - Organisation de la fête Nationale du 14 juillet (Brioche – Friandises enfants – Repas – Jeux divers),
- Questions diverses.

Lecture faite du procès-verbal de la réunion du douze avril deux mil vingt-deux, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## I – DELIBERATIONS

*A – Autorisation de signature d'une convention d'autorisation d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien avec la société W.P.D.*

Dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien de la société **wpd**, situé sur le territoire des communes de **Lempire et le Ronssoy**, le Conseil municipal est sollicité pour autoriser le Maire en exercice, **Thierry Cornaille**, à signer une « Convention d'autorisation d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » et dont les éléments essentiels sont repris ci-dessous :

### **1. Objet**

Par cette convention, la commune autorise la société **wpd** à faire emprunter et stationner des véhicules de chantier et de transport sur lesdits voies communales et chemins ruraux afin de permettre la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de son parc éolien.

### **2. Voies communales et chemins ruraux concernés**

- Chemin rural dit du Larris du Sart
- Chemin rural dit de Templeux à Vendhuile
- Chemin rural dit des Champs de Belloy

### **3. Durée**

22 ans à compter de la levée des conditions suspensives.  
Possibilité de prorogation de 4 ans, renouvelable 2 fois.

### **4. Redevances domaniales et indemnités en contrepartie des engagements et autorisations consentis**

**Redevance domaniale de base** (pour les voies communales) : payables dans un délai de 30 jours à compter de la prise d'effet de la convention : 250 €

**Indemnité de base** (pour les chemins ruraux) payables dans un délai de 30 jours à compter de la prise d'effet de la convention : 250 €

**Redevances domaniales complémentaire** (pour les voies communales) due à compter du jour du commencement des travaux de réalisation du parc éolien et payable dans les 30 jours calendaires qui suivent puis, annuellement et d'avance, au 1<sup>er</sup> mars de chaque année :

- 300€ pour 100 m de câbles et de lignes enfouis sous ladite voie puis 5 € par mètre linéaire au-delà de 100 m ;
- 500€ pour le droit de stationnement sur les voies ;
- 1€/m<sup>2</sup> pour l'élargissement et/ou le renforcement des voies.

**Indemnités complémentaires** (pour les chemins ruraux) due à compter du jour du commencement des travaux de réalisation du parc éolien et payable dans les 30 jours calendaires qui suivent puis, annuellement et d'avance, au 1<sup>er</sup> mars de chaque année :

- 300€ pour 100 m de câbles et de lignes enfouis sous ledit chemin puis 5 € par mètre linéaire au-delà de 100 m ;
- 500€ pour le droit de stationnement sur les chemins ;
- 1€/m<sup>2</sup> pour l'élargissement et/ou le renforcement des chemins.

Augmentation de 7% tous les cinq (5) ans à compter du premier versement

## 5. Travaux d'aménagements éventuels

S'il s'avérait nécessaire d'effectuer des travaux de consolidation, renforcement et élargissement, ainsi que des aménagements sur les voies communales et chemins ruraux, la société propose à la commune, qui l'accepte, d'effectuer ces travaux et aménagements en fonction de ses besoins propres et exclusifs.

## 6. Détériorations anormales éventuelles

La convention détermine les modalités et conditions selon lesquelles sera fixé le montant des contributions spéciales que la commune pourra demander à la société de payer du fait de ces dégradations.

## 7. Promesse de constitution de servitudes

Dans le cas où, pour les besoins de la réalisation du projet de Parc éolien, la constitution de servitudes conventionnelles de :

- surplomb, pour permettre le fonctionnement des pales des aérogénérateurs composant le Parc éolien envisagé ;
- câblage et réseaux enterrés, permettant toute installation et pose de lignes souterraines, s'avérait nécessaire sur les voies communales et chemins ruraux.

La COMMUNE s'engage à consentir de telles servitudes, par-devant Notaire.

B – Autorisation de signature de promesses de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, en vue de la réalisation d'un parc éolien avec la société W.P.D.

Dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien de la société **wpd**, situé sur le territoire des communes de **Lempire et le Ronsoy**, le Conseil municipal est sollicité pour autoriser le Maire en exercice, **Thierry Cornaille**, à signer une « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » en vue de la réalisation d'un parc éolien » et dont les éléments essentiels sont repris ci-dessous :

## 8. Objet

Par cette promesse de bail, la commune autorise la société **wpd** à installer un poste de livraison nécessaire à l'exploitation du parc éolien sur les communes de Lempire et Ronsoy.

## 9. Parcelle concernée

Section	N° de parcelle	Surface			Commune
		ha	a	ca	
ZE	16	00	07	70	LEMPIRE

## 10. Durée

22 ans à compter de la levée des conditions suspensives.  
Possibilité de prorogation de 4 ans, renouvelable 2 fois.



## 11. Redevances

**Redevance de base** : 500€/an sera due en dehors des périodes de production d'électricité du Parc éolien.

**Redevance d'exploitation** : 2 000€/an par poste de livraison construit sur le Bien

Augmentation de 7% tous les cinq (5) ans à compter du premier versement.

Répartition de la redevance entre le propriétaire et le fermier à 50/50.

## 12. Démantèlement et Garanties Financières

Au terme de l'exploitation du Parc éolien, et avant le terme du Bail, la SOCIETE s'engage à procéder à ses frais au démantèlement des installations (éoliennes, poste de livraison, câbles), ainsi qu'à la remise en état complète des lieux, conformément à l'avis du PROPRIETAIRE sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (Annexe 3).

La mise en service du Parc éolien sera subordonnée, conformément à la loi, à la constitution de garanties financières par la SOCIETE visant à couvrir les opérations de démantèlement en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site.

## 13. Promesse de constitution de servitudes

Dans le cas où, pour les besoins de la réalisation du projet de Parc éolien, la constitution de servitudes conventionnelles de :

- survol, pour permettre le fonctionnement des pales des aérogénérateurs composant le Parc éolien envisagé ;
- accès, pour permettre la maintenance des installations ;
- câblage et réseaux enterrés, permettant toute installation et pose de lignes souterraines, s'avérait nécessaire sur les voies communales et chemins ruraux ;
- de préservation, afin de garantir le fonctionnement et le rendement du Parc éolien.

La COMMUNE s'engage à consentir de telles servitudes, par-devant Notaire.

Après avoir donné lecture de ladite promesse de bail (document original et annexes joints à la présente délibération), le Maire en exercice, **Thierry Cornaille**, demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Maire en exercice, **Thierry CORNAILLE**, à signer la convention susmentionnée avec la société W.P.D. et toute constitution de servitudes promises aux présentes.

### *C – Organisation du 14 juillet 2023*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réorganiser les manifestations lors de la fête nationale du 14 juillet selon le programme des années antérieures, à savoir ;

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- D'organiser un repas champêtre gratuit pour les habitants, sous chapiteau, sous forme de plateau repas individuel. Les plateaux repas seront commandés chez YDRON à Le Catelet et offert aux habitants ;
- De louer quelques jeux picards ;

- De distribuer des brioches à la population, le nombre de brioches est déterminé en fonction du nombre de personnes vivant au foyer ;
- De distribuer des confiseries aux enfants ;
- De porter un plateau repas aux personnes à mobilité réduite, qui se font connaître.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – Courriers divers**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une invitation pour le Conseil Municipal de la Maison du Textile à Fresnoy-le-Grand, pour l'exposition de la Dame à la Licorne.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux d'installation des jeux et la pose du grillage de l'aire de jeux réalisés par lui-même et des bénévoles ont permis à la commune de faire une économie de 3 650.00 €. Il remercie Christian PUCHE, Pierre FISCHER, Jean-Paul BILOÉ et Laurent CAZÉ pour leur aide.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux pour les économies d'énergie ont été réalisés par Pierre FISCHER et lui-même.
- Monsieur le Maire remercie Pierre FISCHER pour son aide dans l'entretien des arbres fruitiers.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Cléon Lanté né à Lempire, soldat mort pour la France, a été enterré à Vaux-sarillon (près de soissons). Grâce à un grand travail effectué par Laurent TELLIER, ce dernier a découvert que le nom de Cléon Lanté est gravé sur un mémorial à Paris, il s'avère qu'aucune mention marginale « mort pour la France » n'a été apposée en marge de son acte de naissance. Monsieur le Maire informe qu'avec l'accord et en présence de Madame le Sous-Préfet il y aura une régularisation le 11 novembre à 09h30.

### **B – Participation aux réunions**

- 14/04/2023 : 10 heures 30, Assemblée Générale de l'A.C.P.G.C.A.T.M., à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Thierry CORNAILLE et Pierre FISCHER ;
- 20/04/2023 : 10 heures 00, Rendez-vous avec la Société éolienne W.P.D., à la Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 20/04/2023 : 18 heures 00, Réunion du S.I.A.E.P. de la Haute Cologne, à Villers Faucon, Pierre FISCHER ;
- 20/04/2023 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 03/05/2023 : 10 heures 00, Rendez-vous pour le contrôle technique de l'Aire de jeux, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 03/05/2023 : 18 heures 00, Réunion A.P.V.-A.P.I. du Conseil Départemental à la C.C.P.V., à Riqueval, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 11/05/2023 : 14 heures 00, Rendez-vous avec le responsable de la Société Trabet concernant les travaux sur l'autoroute, Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 26/05/2023 : 09 heures 30, Réunion à la Maison de l'Emploi, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;

- 28/05/2023 : 14 heures 30, Participation à la cérémonie du Memorial Day, à Bony, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 08/06/2023 : 09 heures 00, Rendez-vous avec le cabinet Leduc (Géomètre) pour le bornage dans le Chemin de la Pauvrelle, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 14/06/2023 : 16 heures 30, Assemblée Générale de la S.I.C.A.E., à Marcelcave, Pierre FISCHER ;
- 19/06/2023 : 16 heures 00, Commission d'appel d'offres à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2023 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE.

C – Travaux

- 09/05/2023 : 10 heures 00 : pose des nouveaux radiateurs à la Mairie de Lempire, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 10/05/2023 : 09 heures 00, Travaux de démontage, clôture et d'ouverture vers l'aire de jeux, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 11/05/2023 : 10 heures 00, Pose des nouveaux pavés d'éclairage leds dans la mairie, la salle, le palier, et la cuisine, à Lempire, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 23/05/2023 : Après-midi, Débroussaillage aux pieds de tous les arbres fruitiers, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 05/06/2023 : Journée, Pose de copeaux de paillage aux pieds des arbres fruitiers, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 07/06/2023 : Journée, Pose la clôture de séparation de l'aire de jeux, Christian PUCHE, Jean-Paul BILOÉ, Laurent CAZÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et vingt minutes.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le procès-verbal :**

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**



# INFORMATIONS MUNICIPALES



## COLIS DE NOËL DES AINÉS

A Lempire, les bénéficiaires du colis de fin d'année ont toujours été les retraités. Pendant une longue période, il fallait avoir 60 ans. Plus récemment, l'âge de la retraite ayant été décalé, par la loi, à 62 ans, le conseil municipal avait délibéré pour préciser que les bénéficiaires seraient les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite. Depuis cette année, une nouvelle loi a inscrit l'âge légal à 64 ans. Entraînant de ce fait un décalage de 2 ans pour les nouveaux bénéficiaires. Il n'y a pas d'effet rétroactif selon cette délibération.

## RAPPEL ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Le temps de travail hebdomadaire de notre agent d'entretien est de 5 h par semaine. Il ne peut donc tout faire chaque semaine. Nous remercions d'avance tous ceux qui entretiennent régulièrement leur trottoir et leur caniveau, cela peut dégager du temps pour prioriser les abords des propriétés des personnes les plus âgées. Merci.

## VACANCES DE LA SECRETARE DE MAIRIE

Cet été, la Mairie sera fermée du :

***17 Juillet au 13 août 2023 inclus.***

## DECLARATION DES BIENS IMMOBILIERS

### **Prolongation des délais jusqu'au 31 juillet 2023**

Tous les propriétaires sont tenus, sous peine d'amende de 150 €, de déclarer leurs biens et, pour les biens loués, les informations concernant les locataires.

Vous devez, pour cela, utiliser le lien officiel des impôts: [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Vous devez être en possession de votre numéro d'identifiant indiqué sur votre déclaration des impôts ou sur votre avis d'imposition.

Pour ceux qui n'ont jamais utilisé ce site, il convient d'ouvrir un compte en suivant les indications énoncées.

**Si vous n'avez aucun accès internet, vous devez vous rendre au centre des impôts de St-Quentin.**

**Toutefois un formulaire papier est disponible en Mairie. Ne tardez pas!**

## DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023

La Municipalité a déposé deux dossiers de demande de subvention. Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour le remplacement des chauffages et de l'ensemble des éclairages de la Mairie, 50% obtenus, soit 1624,36 €. Cette demande a aussi été déposée auprès du Département (API), 20% obtenus, soit 649,74 €. Reste à charge communal 974,62 €. Le second dossier concerne l'installation d'un système de vidéo-protection. Demandes de subventions déposées auprès de l'état (DETR), 50% obtenus soit 9191,15 € et de la Région, 30% en attente de confirmation, soit 5514,69€. Reste à charge communal 3676,46 €.

Ces tarifs sont HT. Sur une TVA appliquée à un taux de 20 %, environ 16 % seront reversés dans deux ans à la commune au titre du F.C.T.V.A.

## MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la Commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'État.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille et d'une pièce d'identité.



# INFORMATIONS DIVERSES



## DEMANDE DE PASSEPORT

### SE MUNIR DE :

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86 € pour une personne majeure, 42 € pour un mineur dès 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

**S'ADRESSER DANS L'UNE DES MAIRIES HABILITEES POUR UN PASSEPORT OU UNE C.N.I.**

**Les plus proches sont:** Bohain-en-Vermandois, St-Quentin, Etreillers, Guise, Péronne, Ham, Cambrai, Caudry, Le Cateau-Cambrasis.

## DEMANDE DE CARTE

### D'IDENTITE

### SE MUNIR DE :

- 1 photo d'identité, de moins de 6 mois, aux normes.
- 1 justificatif de domicile
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement et que vous **ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal de 25 euros.**
- faites une pré-demande sur: [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la **Mairie** pour **se faire recenser**.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour **les garçons et les filles** dès la date de leur **seizième anniversaire**.

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période d'inscription sur la liste électorale est fixée, désormais, toute l'année, dans un délai de six semaines avant toute élection.

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité.

Ne laissez pas les autres choisir pour vous. Inscrivez-vous pour pouvoir voter.

## SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs à compter du 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire : **les mercredis de 14H30 à 19H00**

ou par les Adjointes : **les mercredis de 17h30 à 19h00.**

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu : **les mercredis de 14h00 à 19h00 et les vendredis de 09h00 à 11h30.**

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

# VIE AU VILLAGE



**22 décembre 2022. Mme Danielle Merlin, qui vient d'arriver dans la commune, et qui reçoit pour la première fois le colis des aînés.**



**33 colis festifs comprenant du saumon fumé, des chocolats, des gâteaux, des vins, de l'apéritif, un miel local, du café, du pâté, des fruits au sirop, sans oublier le cadeau annuel, cette année une lampe leds bien utile.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**17 décembre 2022. Noël des enfants. Enfin le goûter a pu de nouveau être organisé.**



**Une belle table bien remplie, préparée par Yvonne.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Hum...C'est bon les crêpes au Nutella.**



**C'est bon pour les enfants, ah, mais aussi pour les parents!!!**



# ***VIE AU VILLAGE***



**Distribution des cadeaux du Père-Noël. Noé.**



**Rose.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Ruben**



**Pierre**

# ***VIE AU VILLAGE***



***Zoé***



***Ambre***

# ***VIE AU VILLAGE***



**Lola**



**Léonie.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Juliette.**



**Mélinda.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Paloma.**



**Clara.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Lowen.**



**Romy.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Lucas.**



**Louise.**



# ***VIE AU VILLAGE***



**Jade.**



**Coline.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Anne-Sophie, Lydie et Yvonne**

**A nouveau présentes en 2022.**

**Tellement actives qu'il était impossible de les prendre en photo.**

**Une photo d'archive, assez récente, permet de les mettre à l'honneur tout de même.**

**Grâce à elles, la fête de Noël à destination des enfants est toujours une réussite.**

**Merci aux parents d'accepter l'invitation et surtout,**

**Merci aux enfants présents.**

**RIEN NE PEUT FAIRE PLUS PLAISIR AUX ORGANISATEURS QUE LA  
PRESENCE DES ENFANTS DU VILLAGE  
A CETTE MANIFESTATION QUI LEUR EST RESERVEE.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**14 janvier 2023. Cérémonie des vœux du Maire.**

**Cette cérémonie, festive avant tout, à destination de l'ensemble de la population, est une occasion pour se retrouver, et entendre les messages de la rétrospective des investissements réalisés, ainsi que ceux à venir, et prévus par le conseil municipal. Afin que cette fête soit complète, elle se termine toujours par le verre de l'amitié, à savoir Champagne et toasts.**

**Bien qu'annulée ou simplement pas organisée dans de nombreuses communes, cette cérémonie, j'ai toujours tenu à l'assurer, hors période d'interdiction sanitaire. Certains l'annulent pour des raisons de coûts, ici, à Lempire, les élus, selon leur volonté, ne perçoivent pas la totalité des indemnités auxquelles ils ont droit.**

**Cela couvre largement les frais de cette manifestation.**

**De plus, cette année, c'était l'occasion également de remettre une médaille à M. Jean-Paul Biloé, adjoint au Maire, pour ses 20 ans (et même plus) au service de la commune, ce qui n'avait pas pu être organisé l'an dernier pour raison sanitaire.**

**Toutefois, force est de constater que la population ne semble pas particulièrement intéressée, puisque seulement 13 Lempiroises et Lempirois étaient présents, enfants et élus compris, pour ceux qui étaient là.**

**Au sortir d'une période sanitaire difficile, je veux croire que certains évitaient les rassemblements, mais si cela devient habituel, comme pour la cérémonie de la Fête des Mères, il me sera peut-être préférable de ne plus l'organiser, selon votre volonté.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**14 janvier 2023. Une partie de l'assistance.**



**14 janvier 2023. Une autre partie.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**14 janvier 2023. Le 360° des photos est fait.**



**Pendant le discours de Delphine Molet, notre Conseillère Départementale, qui avait fait le déplacement à Lempire.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**14 janvier 2023. Le discours de Mme Corinne MINOT, Sous-préfet de St-Quentin.**



**Mme Corinne MINOT Sous-préfet de St-Quentin,  
qui représente la haute autorité de l'Etat dans notre circonscription.**

Chers amis,

Enfin, enfin nous voici réunis pour une cérémonie des vœux du maire. Un petit répit dans les crises sanitaires successives, qui nous ont empêchés ce genre de rassemblement festif pendant 2 années de suite.

Bienvenue et merci d'être présents.

C'est toujours, pour moi, l'occasion de dresser le bilan des actions et projets mis en place par votre conseil municipal. Conseil municipal actuel qui a été élu en 2020, c'est à dire qu'il arrive déjà à mi-mandat.

Je voudrais d'abord souligner le fait, non négligeable, que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition, et ce depuis 2004. Ce n'est pas le cas partout, loin s'en faut, et j'aime à le souligner.

Concernant cette cérémonie des vœux, la question m'ayant été posée, à savoir si l'heure n'était pas aux économies plutôt qu'aux cérémonies.

Voici ma réponse et mes arguments :

Les vœux du maire sont l'occasion de rassembler la population, d'effectuer une communication indispensable et, de plus, je le précise à Lempire, ni le maire ni les adjoints ne perçoivent la totalité des indemnités prévues par la loi, c'est un choix personnel, mais les économies ainsi réalisées représentent 7000€ par an. Comprenez que les quelque 500€ de coûts de cette manifestation puissent être facilement ponctionnés de ces économies. Je ferme la parenthèse.

Je vais faire un rappel rapide des actions menées depuis notre dernière élection :

2020 a vu la mise en place de 625 mètres de haies en bordure de nos chemins ruraux, après un bornage, ainsi que la plantation de 10 arbres fruitiers plantés et parrainés par les enfants du village. Action subventionnée par la Région dans le cadre de l'opération « la nature en chemin ».

Ensuite l'ensemble de notre réseau de défense incendie a été remis aux normes pour un montant de 4150€ à la demande du SDIS. Travaux subventionnés à 80% par l'état et le département.

2021 nous avons beaucoup investi. D'abord dans le matériel informatique du secrétariat en même temps que le changement du prestataire du logiciel professionnel. Un seul but, diminuer les coûts de fonctionnement et de maintenance.

Ensuite, l'ensemble de l'éclairage public au sodium a été remplacé par une technologie LED. Montant des travaux 25508€ TTC subventionnés à 60% par l'état et 10% de contribution sur les économies d'énergie. En même temps, nous avons supprimé une maintenance d'un coût de plus de 2000€ annuels, et les économies de consommation engendrées sont de l'ordre de 50%.

Dernier point, et non des moindres, nous avons acheté 15000€ la maison à l'abandon à côté de la mairie et réalisé une division cadastrale dans l'intention de conserver une partie du terrain et revendre l'immeuble. C'est chose faite, pour un montant de 20000€. Sur ce terrain nous avons bien sûr un projet, l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants. Une prévision de 30000€ TTC, intégrant le défrichage et l'engazonnement, les jeux et les clôtures. Projet également subventionné à hauteur de 80% par l'état et le département. Les travaux sont commencés ils seront terminés cette année.

2 bateaux d'accès ont été réalisés sur les bordures de trottoirs, travaux subventionnés à 40% par le Département, une tondeuse et une remorque ont été achetées, pour améliorer les conditions d'intervention de notre Agent Technique.

2022 nous a permis également, grâce à une très bonne coopération entre les agriculteurs et les élus, d'entretenir le chemin de Six Fours, dit Chemin Blanc, qui était à la limite du praticable. J'ai organisé une réunion à laquelle tous les riverains ont répondu présents. La proposition faite de prise en charge financière des travaux au prorata des superficies, par les agriculteurs, alors que la commune apportait un maximum de matériaux à sa disposition, était une solution efficace et rapide. Je les remercie tous. Nous avons besoin des agriculteurs, ils doivent pouvoir travailler. Certes parfois les conditions climatiques font qu'ils salissent les routes, mais avec le dialogue et des propositions nous arrivons à la compréhension mais aussi à des solutions. Je souhaite que cette entente cordiale perdure.

Un regret, que la sucrerie, dont les transports utilisent ces chemins ruraux, tout en étant source de dégradations, n'ait pas daigné répondre à ma demande de matériaux.



Cette année 2023 nous envisageons de belles réalisations.

Le Conseil municipal a déjà délibéré sur des choix prioritaires.

D'abord, l'installation d'un système de vidéoprotection constitué de 4 caméras dont 2 à lecture de plaques aux entrées de notre village.

Ce dossier a été présenté aux services préfectoraux.

Nous avons obtenu l'arrêté de Monsieur le Préfet. Les demandes de subventions vont être déposées, sur un montant avoisinant les 22500€ TTC.

Nous espérons 80% de subventions de la part de l'Etat et la Région.

Un problème récent va nous obliger un investissement urgent et non prévu.

Peut-être à cause d'une obsolescence programmée, nos radiateurs, dans le secrétariat, nous ont tous lâchés en quelques jours. Ces derniers temps, les permanences se tenaient avec 14°. Ce n'est pas possible de continuer ainsi.

Nous prévoyons leur remplacement par un système pilotable à distance, pour une parfaite gestion de l'énergie électrique. Le coût s'élèvera à 3900€ TTC.

J'espère une aide de l'état, dans le cadre de la DETR ou du fonds vert, ainsi que du Département avec l'API, voire un peu de CEE. Il faut être réactif et savoir rebondir. Je vais proposer une opération globale d'économie d'énergie en remplaçant également tous les éclairages néons par des pavés LED. Ceci nous permettra d'atteindre le montant plancher à l'obtention de subventions, tout en diminuant notre empreinte carbone.

Nous aurons à délibérer rapidement lors de notre prochaine réunion de conseil.

Nous envisageons également l'aménagement d'un parking arboré près du cimetière protestant. En effet, après mon intervention auprès des propriétaires du terrain, qui, de plus, est souvent victime de dépôts sauvages, ces derniers ont accepté de le céder à la commune pour l'euro symbolique. Compte tenu des projets précédemment nommés, nous reporterons ces travaux sans doute d'une année.

Une délibération est également prise pour engager la reprise des concessions abandonnées aux cimetières, et/ou en état manifeste de manque d'entretien. Les relevés sont effectués, je prendrai un arrêté très rapidement pour engager les démarches indispensables.

Nous avons aussi rencontré nos conseillers départementaux et les services de la voirie en 2022, afin de mener une réflexion sur les aménagements nécessaires à réduire la vitesse des véhicules. Nous envisageons le stationnement protégé, sur la chaussée, avec sans doute un système d'alternance formant chicanes. Plus de stationnement de véhicules sur les trottoirs, réservés aux piétons, conformément au code de la route. Une étude sera engagée sous peu, avec pose préalable de boucles de comptage et de contrôle.

L'empire va bien. L'empire plus petite commune du canton est bien gérée, est bien équipée : assainissement collectif, fibre, éclairage public 100% Led, columbarium, défibrillateur, les bâtiments sont tous très bien entretenus. Nous n'avons pas beaucoup de moyens financiers, mais nous ne vivons tout simplement pas au-dessus de ces moyens.

L'INSEE vient de nous informer d'une estimation de nos habitants à 120, soit une hausse de 20% par rapport à celle de 2019. Ce n'est pas tout à fait juste, mais ça le sera quand les habitations à vendre ou prêtes à l'être seront occupées. Cela le serait d'autant plus si les terrains décrits comme terrains à bâtir dans notre carte communale, voyaient de nouvelles constructions. Malheureusement les derniers vendus n'ont, à priori, pas comme destination de voir des habitations, donc des habitants en plus et des revenus fiscaux supplémentaires. Mais je ne perds pas espoir qu'un jour cela se réalise.

Je voudrais maintenant remercier les différents services à nos côtés.

A commencer par nos agents qui permettent un fonctionnement normal de notre collectivité. Je pense aussi à la CCPV, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le SDIS, la gendarmerie, qui, tous, nous aident financièrement, juridiquement ou sécuritairement. Mention spéciale également au SIVOM qui permet le maintien à domicile des personnes âgées et qui assure le service du portage des repas à domicile.

Je me dois aussi de souligner le travail de Charly et Célia. Deux jeunes du village qui ont œuvré dans le cadre d'un contrat CAP'JEUNES, signé avec le Conseil Départemental et la commune, qui leur a permis d'être rémunérés après une action d'entretien des tombes des anciens combattants morts pour la France. Ils ont également entretenu une tombe historique et les portails. Merci à eux 2 et souhaits de réussite à leur permis de conduire, puisque c'était l'objectif visé dans leur projet.

Comment ne pas évoquer aussi le travail remarquable réalisé par Nadine GUIDE, ancienne habitante et ancienne conseillère municipale. Nadine a consulté un volume d'archives impressionnant, fouillant dans les archives départementales, fouinant à la société académique de Saint-Quentin, et consultant les archives municipales et les actes d'état-civil que je lui ai mis à disposition. Elle a réussi à nous proposer 2 fascicules sur l'histoire de Lempire, que je me suis fait un plaisir d'imprimer. Je tiens à la remercier publiquement pour ce travail énorme réalisé. Désormais nous connaissons tous les petits faits divers, les drames, les périodes heureuses et festives, mais aussi les périodes dramatiques de guerre et d'après-guerre. Nous avons même tenté de renouer contact avec nos mairies de guerre que sont Six Fours les Plages et Sanary-sur-mer dans le Var, malheureusement sans trop de succès pour l'instant.

L'histoire d'un village c'est son identité et il est primordial de connaître son origine. Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à prendre connaissance, par leur lecture, de ces documents exceptionnels.

J'aimerais pouvoir vous présenter des vœux optimistes.

Pourtant, comme vous, je suis inquiet. A chaque jour, sa nouvelle annonce d'augmentation des prix, en particulier alimentaires.

Le prix de l'énergie n'est pas en reste. On peut toujours se demander pourquoi 26 réacteurs nucléaires étaient à l'arrêt encore dernièrement ?

Pourquoi le prix de l'électricité est indexé sur le prix du gaz ?

Pourquoi les prix de vente ne reflètent nullement, loin s'en faut, les coûts de production ?

Pourquoi les prix des carburants sont toujours à la hausse, même quand le baril de pétrole est à la baisse ?

Je ne sais pas comment certaines personnes ou certaines familles, pour qui la vie était déjà dure il y a quelque temps, vont pouvoir sortir indemnes de cette inflation galopante.

Vient maintenant se greffer à cela une réforme des retraites depuis longtemps annoncée, mais qui visiblement ne va satisfaire personne.

Nous pouvons nous préparer à des périodes de grèves et de manifestations, qui malheureusement sont systématiquement violentes dans notre Pays.

Et puis, il y a cette guerre aux portes de l'Europe, aussi incompréhensible qu'inutile, et qui malheureusement engendre des pertes humaines et des drames. Nous avons, avec mon épouse, visité la Russie en 2018, et nous la citons en exemple pour sa propreté, la courtoisie des gens, le respect des autres, le respect des biens. Comment un peuple aussi évolué peut-il être endoctriné par un seul homme ?

N'y voyez quand même aucune comparaison avec la France, même si les réseaux sociaux vous disent le contraire.

**Jean DUTOURD disait :**

***Dans les situations désespérées, la seule sagesse est l'optimisme aveugle.***

Je ne veux donc pas ruiner votre soirée, ni les jours et mois à venir, aussi je vais terminer par des propos plus joyeux. La commune de Lempire, depuis que je suis Maire, a toujours fait en sorte d'apporter des satisfactions à ses habitants. Hormis des impôts faibles et stagnes, nous soignons notre jeune population : chocolats de Pâques, friandises au 14 juillet, goûter et cadeaux à Noël, bon d'achat à chaque naissance. Nous choyons également nos anciens, avec le colis de Noël, qui leur est apporté à domicile. Nous organisons, quand la situation sanitaire nous l'autorise, un repas festif gratuit, complété par des animations à l'occasion de la Fête Nationale. Pour l'ensemble de la population, nous ne sommes pas non plus avares de communication avec notre Gazette semestrielle, notre site internet, notre page Facebook, et aussi l'application gratuite Ma Mairie En Poche. Et chaque année, nous offrons un cadeau pour les fêtes de fin d'année. Notre plus grand bonheur est bien de voir adhérer et participer un maximum d'habitants.

Sachez que tout cela, le Conseil Municipal de Lempire le renouvellera en 2023. Sachez aussi que nous sommes tous à votre écoute pour vous aider, vous renseigner ou vous diriger vers les bons interlocuteurs.

Je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos actions ou vos projets.

Bonne et heureuse année 2023.

Et surtout, prenez bien soin de vous.

Thierry CORNAILLE le 14/01/2023.

# ***VIE AU VILLAGE***



**14 janvier 2023. Discours du Maire à l'intention de Jean-Paul BILOE.**



**Discours de Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts de France.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Remise de la médaille Communale, Départementale et Régionale, échelon argent.  
Représentant plus de 20 ans au service de la commune de Lempire.**



**Remise du diplôme par Mme Corine MINOT, Sous-préfet de St-Quentin.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Le petit mot de remerciement de notre adjoint au Maire.**



**La photo souvenir de l'ensemble des personnalités présentes.**

## Discours remise de médaille Régionale Départementale et Communale

### Echelon Argent à Jean-Paul BILOE

Depuis le 24 mars dernier, cela fait 21 ans que Jean-Paul BILOE est élu de notre conseil municipal. Conseiller du 24 mars 2001 au 13 mars 2008, il a été nommé 2<sup>ème</sup> adjoint à compter du 14 mars 2008, suite à sa réélection. De nouveau réélu le 28 mars 2014, il a été maintenu dans ses fonctions d'adjoint, parce qu'il est particulièrement efficace. Peut-être l'est-il trop, et n'hésite pas à faire des interventions qui s'imposent, même si cela ne plaît pas à tout le monde ! Aussi, il a été une nouvelle fois élu lors des élections du 15 mars 2020, mais j'ai bien compris qu'il était déçu du nombre de voix obtenues. Jean-Paul, tu le sais, quand on est maire ou adjoint, il faut parfois prendre des décisions, ou faire des interventions de rappel à la loi, qui fâchent, et qui ont pour conséquence des pertes de voix aux élections. Cela n'entache nullement ma confiance envers toi. Je serais même tenté de dire, bien au contraire. Ainsi, je t'ai reconduit, avec le soutien de tout le conseil municipal, dans tes fonctions d'adjoint en 2020.

Aujourd'hui, tu totalises plus de 21 ans de services rendus à la commune. Ainsi, j'ai sollicité M. Le Préfet de l'Aisne, afin d'obtenir la médaille Régionale, Départementale et Communale, échelon Argent. Cette médaille aurait dû t'être remise lors de la cérémonie des vœux 2022, malheureusement, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de l'organiser.

Pour argumenter cette obtention de reconnaissance, j'ai mis en avant la qualité première que j'ai toujours appréciée chez toi : Le Travail.

***Je cite Voltaire : Le travail éloigne de nous trois grands maux : L'ennui, le vice et le besoin.***

Effectivement, depuis 2001, tu n'as jamais refusé de t'investir pleinement pour ta commune, tu n'as jamais compté ton temps pour l'évolution de Lempire, pour porter les projets, les travaux, les services, bénévolement, au bénéfice de cette commune que tu représentes régulièrement. Peut-être n'en parlons-nous pas assez, peut-être que tout ce travail est transparent aux yeux de la population ?

C'est pourquoi, personnellement, je tenais à ce que ton travail soit reconnu. Ce n'est peut-être qu'un diplôme et une médaille, mais c'est surtout une marque de reconnaissance pour 20 ans de sacerdoce.

Jean-Paul, tu le sais, j'ai toujours apprécié tes qualités, tu as toujours eu toute ma confiance, et je te félicite et te remercie au nom du Conseil Municipal, et au nom de la population.

Cet honneur est amplement mérité, et je sais pouvoir encore compter sur toi pour les années à venir. Bravo et merci Jean-Paul.

Et pour que cette manifestation te soit particulièrement marquante, j'ai sollicité Xavier Bertrand, ancien ministre du travail, actuel Président de la Région des Hauts de France. Un homme qui prône depuis toujours le travail et la reconnaissance du travail, un homme que tu apprécies, parce que vous avez le même sens des valeurs, du respect, et du travail.

J'ai aussi sollicité Mme Corinne MINOT, Sous-préfet de St-Quentin, qui représente la plus haute autorité de l'Etat dans notre arrondissement.



# ***VIE AU VILLAGE***



**17 mars 2023. Opération habituelle du nettoyage de la nature.**



**17 mars 2023. 4 volontaires pour ramasser les dépôts sauvages de gens infects.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**4 avril 2023. Réunion de rencontre avec les responsables de la Sicae de Roisel.**



**4 avril 2023; En présence du Président, du directeur et de tous les responsables de services.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**4 avril 2023.**

**Madame Corinne MINOT, Sous-préfet de St-Quentin participait également à ce rendez-vous en Mairie de Lempire, à l'initiative des responsables de la Sicae. Cette réunion a permis de faire un point sur nos satisfactions, telles que la modification de l'ensemble de notre éclairage public, source de plus de 50% d'économie sur nos factures sur ce poste, ainsi que sur la qualité du réseau et des services. Mais aussi des réclamations, en particulier sur le remplacement du compteur de la mairie par un compteur Lincky, qui a entraîné un doublement des consommations. A tort ou a raison ? j'ai demandé la pose d'un autre compteur en parallèle pour contrôle. La réception aléatoire des factures, ce qui est perturbant pour établir un budget primitif. Le non fonctionnement du site internet et de la page d'information des tarifs EJP, la difficulté à adhérer à la page client, et les interventions des techniciens parfois inopportunes. Cette réunion se terminant à 10h30, nous avons prévu de continuer nos entretiens avec Mme Le Sous-préfet en Mairie, cette fois pour les sujets d'investissements, travaux et subventions de l'Etat. L'occasion de faire le point sur les dernières réalisations subventionnées, telles que les façades des bâtiments de la cour de la Mairie, l'éclairage public, l'aire de jeux enfants, mais aussi sur celles à venir, comme la vidéo-protection, les travaux d'économie d'énergie à la mairie en remplaçant les chauffages et tous les éclairages. Ce qui avait permis à Mme le Sous-préfet de nous assurer des taux de subventions proposés. L'occasion également de visiter la commune et de nous rendre au cimetière pour constater le début de la procédure de reprise des concessions. Nous avons également abordé le sujet des terrains à bâtir dans le village. Une doléance a été présentée pour une cérémonie du devoir de mémoire pour Cléon LANTE, enfant de Lempire Mort pour la France en 1917. Avant son départ Mme Minot nous a félicités pour la gestion et l'entretien général de notre commune et de nos bâtiments.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**9 avril 2023. Chasse aux œufs de Pâques dans le jardin de la Mairie.**



**9 avril 2023. Pratiquement tous les enfants sont présents.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**9 avril 2023. Top départ sur l'aire de jeux.**



**9 avril 2023. Et dans le jardin, avec de l'espace pour répartir les chocolats.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**9 avril 2023. Ensuite tout le monde est rentré pour répartir équitablement la collecte.**



**Chaque enfant est reparti avec la même chose. Les chocolats de qualité provenant comme d'habitude de la Varennoise.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**14 avril 2023. Assemblée générale de l'association des anciens combattants.**



**Le bureau actuel, et le Maire de Le Ronssoy.  
L'occasion de préparer la cérémonie du 8 Mai.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**8 mai 2023. Cérémonie de la Victoire 1945.**



**8 mai 2023. En présence des membres de l'ACTGCATM de Le Ronssoy - Lempire**



# ***VIE AU VILLAGE***



**10 avril 2023. Encore une belle preuve de civisme.**



**10 avril 2023. Des pneus coupés déposés sur le terrain dont la commune vient d'être propriétaire. C'est vraiment se foutre du monde!**

# ***VIE AU VILLAGE***



**12 avril 2023.**

**Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions dangereuses ou non entretenues, ou non renouvelées, la commission des cimetières du Conseil Municipal de Lempire, s'est rendue sur place, accompagnée par les gardes-champêtres de la brigade rurale de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.**

**L'ensemble des concessions posant problème a été listé. Un affichage est effectué sur place et dans le tableau de la Mairie. Cette procédure dure une année. A l'issue, si personne ne se manifeste, les concessions concernées seront définitivement reprises.**

**Certains caveaux seront conservés à destination d'un caveau d'attente, d'un autre servant d'ossuaire, et l'ensemble sera nettoyé afin de permettre à nouveau une vente des concessions. Certaines concessions seront définitivement supprimées.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**13 mai 2023. David et Virginie KAUFMANN fêtent leurs 15 ans de mariage.**



**Ils ont bien renouvelé leurs vœux devant leurs enfants et témoins, Steven et Kurstine, et devant une belle assistance de la famille et d'amis.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**20 Mai 2023.**

**Yvonne HELUIN, 1ère adjointe et officier de l'Etat civil a procédé à l'union de Virgile URIER, chef d'atelier en chaudronnerie, fils de Lydie PUCHE, conseillère municipale, et de Isabelle COURTAÏN, Aide médico-psychologique.**

**Ils ont déclaré vouloir se prendre pour époux, et Yvonne HELUIN a prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage.**

**Les témoins majeurs étaient Baptiste PIRON, Léandre PISKULA, Laure MOREAU et Grégoire MOREAU**

**Les 2 époux demeurent à Vendhuile.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**1er juin 2023. Encore un nouveau dépôt de pneus coupés.**



**Encore 4 pneus jetés dans la nature, et récupérés dans un chemin de la commune.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Depuis janvier 2023, le camping-car de France services est présent en notre commune.**



**Karine peut vous aider dans de nombreux domaines.  
Présente le deuxième Lundi matin de chaque mois. Sur rendez-vous.**

# À L'EMPIRE EN 2023

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

**De 9H00 à 12H00**

(dans le camping-car)

**AVEC RENDEZ-VOUS**

lundi 9 janvier  
Lundi 13 février  
Lundi 13 mars  
Lundi 12 juin  
Lundi 10 juillet

Lundi 11 septembre  
Lundi 8 octobre  
Lundi 13 novembre  
Lundi 11 décembre

Fermé le lundi 10 avril, le lundi 8 mai et le lundi 14 août

## VOS CONTACTS

Karine LECOCQ  
07.88.23.13.87

Céline PEZET  
06.77.18.33.58

[franceservices@cc-vermandois.com](mailto:franceservices@cc-vermandois.com)



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois



France  
services

1122

# ***VIE AU VILLAGE***



**24 Juin 2023.**

**Thierry CORNAILLE, Maire et officier de l'Etat civil a procédé à l'union de Julien CLEMENT, chargé d'opération en bureau d'études, et de Madison FIEULAINÉ, assistante d'éducation.**

**Ils ont déclaré vouloir se prendre pour époux, et au nom de la loi, ont été unis par le mariage.**

**En présence des témoins majeurs suivants:  
Benjamin LANGLET auto-entrepreneur de St-Quentin  
et Melvyn FIEULAINÉ plombier de Levergies.**

**Les 2 époux demeurent à Lempire.**



# ***VIE AU VILLAGE***



**10 mai 2023, des sacs poubelles sont découverts dans un chemin.  
L'intervention des gardes ruraux de la CCPV a permis l'identification de la contrevenante.  
Une amende de 135 euros lui a été appliquée.**



**Début juin 2023. Rien à voir avec les émeutes, mais un véhicule incendié, sans doute volé,  
a été découvert sur un plateau agricole. La Gendarmerie mène l'enquête.**

# TRAVAUX



Février 2023, Jean-Paul, accompagné par Pierre et Thierry réalise un enduit couleur brique au dos du bâtiment voisin.



Ceci pour parfaire l'ensemble des bâtiments proches qui sont tous de cette teinte.

# TRAVAUX



**28 février 2023. Livraison du matériel de l'aire de jeux enfants.  
Merci à Stéphane et Roland HOCQUET pour leur aide matérielle.**



**En attendant la pose.**

# TRAVAUX



**Toutes les fouilles pour l'implantation de chaque jeu sont réalisées en régie par des élus, des bénévoles et notre employé technique.**

# TRAVAUX



**Des dalles béton ont été coulées avant de fixer l'ensemble des jeux dans les règles de l'art et selon les normes en vigueur.**

# TRAVAUX



**L'hélicoptère, à lui seul, a nécessité beaucoup de travail , car il est maintenu par de nombreux pieds. Tout doit être de niveau, et bien orienté par rapport au soleil.**

# TRAVAUX



**Voilà l'ensemble des équipements posés. Un banc est également fixé pour permettre aux parents la surveillance des enfants avec un certain confort. Pour information, l'ensemble de ces travaux réalisés bénévolement, a permis une économie de près de 4000 €. Merci beaucoup aux intervenants Jean-Paul Biloé, Pierre Fischer, Christian Puche, Eric Letot et Thierry Cornaille**

# TRAVAUX



**Le sol amortissant, a lui, été posé par le fournisseur des jeux. Dans la foulée, un contrôle des normes et de conformité a été effectué par un organisme indépendant.**



**Une clôture du plus bel effet a également été posée entre l'aire de jeux du terrain communal et le terrain de M. et Mme Puche, avec partage des frais.**



# ***TRAVAUX***



**Une bien belle aire de jeux pour un petit village comme le nôtre.  
Un souhait, que ces ensembles soient respectés par tous.**



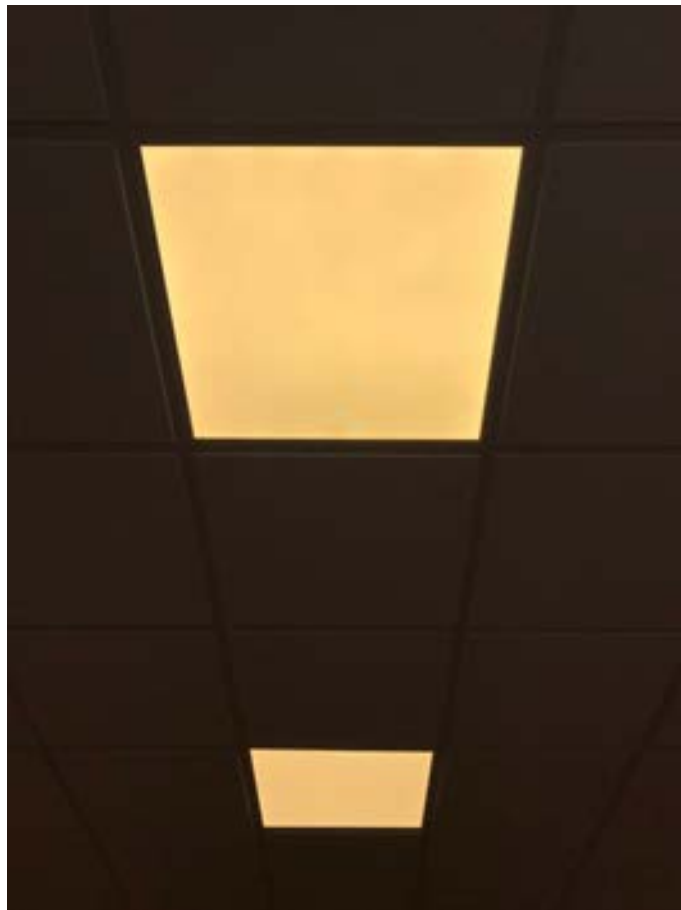
**Pour bien sécuriser l'ensemble une clôture a également été posée pour isoler les enfants.  
Cette fois, c'est Jean-Paul Biloé, Pierre Fischer, Laurent Cazé,  
Christian Puche et Thierry Cornaille qui s'en sont chargés.**

# TRAVAUX



**Début Juin, ce sont les arbres fruitiers qui ont été choyés et entretenus. D'abord par un débroussaillage, ensuite par la pose d'un épais lit de copeaux broyés récupérés récemment. Pierre Fischer et Thierry Cornaille se sont attachés à réaliser cet entretien indispensable pour l'avenir des arbres des enfants parrains et marraines.**

# ***TRAVAUX***



**Juin 2023. Remplacement des éclairages de la Mairie par des leds.**



**Remplacement également des chauffages de l'étage. Pose de radiateurs performants, pilotables à distance. Travaux réalisés par Pierre Fischer, assisté de Thierry Cornaille.**

## GUIDE DE MISE EN PLACE DES PIEGES



Trous de 6 mm pour permettre aux autres insectes de s'échapper.

### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

1 bouteille en plastique  
1 perceuse  
Bière, vin blanc et sirop  
(de grenadine ou de cassis)

- Étape 1** Créez un appât à base d'1,5 cm de bière brune ; 1,5 cm de sirop de fruits rouges ; 3 cm de vin blanc sec (répulsif impératif pour éviter de piéger les abeilles), insérez le au fond de la bouteille.
- Étape 2** Percez des trous de 6 mm autour de la bouteille pour permettre aux autres insectes de s'échapper.
- Étape 3** Installez le bouchon sur le goulot de la bouteille et mettez votre piège en place.

## POUR STOPPER SA PROLIFÉRATION

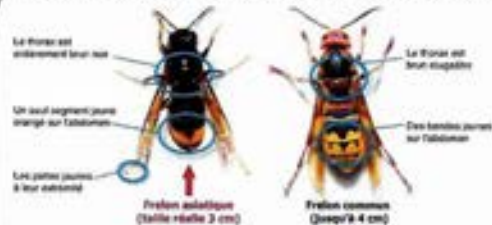


**Le Frelon asiatique**  
*Vespa velutina*

Si vous découvrez un nid, ne cherchez pas à le détruire vous-même. Cela peut être dangereux. Son venin est puissant et peut être mortel.



## COMMENT LE RECONNAÎTRE



Nom commun: Frelon asiatique  
Taille: environ 3 cm  
Origine: Chine  
Particularité: pattes jaunes  
Cycle de reproduction: 13000 individus par nid et en octobre environ 500 femelles sexuées pour la reproduction l'année suivante.  
Localisation: En France depuis 2004 et couvrant actuellement l'ensemble du territoire

## COMMENT LE SIGNALER

- Contactez un des apiculteurs « Diagnostiqueur frelon asiatique » (liste disponible sur [www.abeille-aisne.fr](http://www.abeille-aisne.fr)).
- L'apiculteur vient constater qu'il s'agit bien d'un essaim de frelons asiatiques et il informe le SDIS02 qui intervient gratuitement.





**NOUS AVONS BESOIN DE  
VOUS  
POUR PRÉSERVER L'EAU !**

**SIDEN  
SIAN**



**Noréade**

Les Régies du SIDEN-SIAN

Pour une utilisation plus vertueuse  
de la ressource en eau, retrouvez  
nos **conseils** sur [www.noreade.fr](http://www.noreade.fr), rubrique  
"je maîtrise ma consommation d'eau potable"


**ET + D'ÉCOGESTES  
EN VIDÉO JUSTE ICI !**




[www.noreade.fr](http://www.noreade.fr)


## Niveau Alerte


### TOUT USAGERS

 **Arrosage des pelouse, espaces verts, massifs fleuris** : restrictions horaires


 **Arrosage des jardins potagers** : interdit entre 10h et 18h


 **Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1 m3)** : interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions

 **Lavage de voiture** : interdiction sauf avec matériel haute pression ou système équipé de recyclage d'eau

 **Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées** : interdit sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel

### COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES


 **Arrosage des terrains de sport** : interdit entre 10h et 18h

 **Piscines ouvertes au public** : vidange soumise à autorisation auprès de l'ARS


 **Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** : report des opérations consommatrices d'eau se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau prévues dans leurs autorisations administratives.

### AGRICULTEURS


 **Irrigation par aspersion des cultures** : restrictions horaires

 **Abreuvement des animaux** : pas de limitation


## ADOPTONS LES BONS GESTES

 Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette

 Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite

 Installez des appareils réduisant la consommation d'eau

 Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique

 Recueillez l'eau de pluie pour arroser

**L'eau est une ressource rare, économisons-la.**



# Mesures de restriction des usages de l'eau dans l'Aisne

## Agriculteurs



### NIVEAU ALERTE

Irrigation par aspersion des cultures : restrictions horaires

Irrigation depuis des retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : autorisé

Remplissage des retenues de stockage en vue d'irrigation déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : interdit

Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion par exemple) : autorisé

Abreuvement des animaux : pas de limitation



### NIVEAU ALERTE RENFORCÉE

Irrigation par aspersion des cultures : restrictions horaires

Irrigation depuis des retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : autorisé

Remplissage des retenues de stockage en vue d'irrigation déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : interdit

Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion par exemple) : autorisé

Abreuvement des animaux : pas de limitation



### NIVEAU CRISE

Irrigation : interdit sauf depuis des retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage

Remplissage des retenues de stockage en vue d'irrigation déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage : interdit

Abreuvement des animaux : pas de limitation

**L'eau est une ressource rare, économisons-la.**



# HORAIRES des 3 déchèteries intercommunales

→ Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE
	13h – 18h	13h – 18h	13h – 18h		13h – 18h	13h – 18h	
JONCOURT	FERMÉE	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE
		13h – 18h	13h – 18h	13h – 18h	13h – 18h	13h – 18h	
VERMAND	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE
	13h – 18h	13h – 18h		13h – 18h	13h – 18h	13h – 18h	

→ Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	9h30 – 12h	FERMÉE
	13h – 17h	13h – 17h	13h – 17h		13h – 17h	13h – 17h	
JONCOURT	FERMÉE	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	9h30 – 12h	9h30 – 12h	FERMÉE
		13h – 17h	13h – 17h	13h – 17h	13h – 17h	13h – 17h	
VERMAND	9h30 – 12h	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	FERMÉE
	13h – 17h	13h – 17h		13h – 17h	13h – 17h	13h – 17h	

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

LES DERNIÈRES ENTRÉES SE FONT

**15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE**



## DÉPOSEZ VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTE JET D'ENCRE EN DÉCHÈTERIE

Bohain-en-Vermandois  
Joncourt  
Vermand



Ne jetez plus vos cartouches jet d'encre à la poubelle

### DONNEZ-LEUR UNE SECONDE VIE !

1 cartouche d'imprimante = 1 don à enfance & partage réutilisable



Vêtements



Linge



Chaussures

Même abimés, vous pouvez déposer dans les bornes appropriées vos vêtements, linge de maison propre ainsi que les chaussures, liées par paire.





## LES SERVICES COMPLEMENTAIRES

Afin de mieux vous aider au quotidien, des services complémentaires peuvent vous être proposés...

Ils concernent :

- le Portage de repas à domicile
- la téléassistance (téléalarme)
- les Soins Infirmiers à domicile
- l'organisation annuelle d'un séjour de vacances

Notre structure peut être à même de :

- de vous aider
- ou de vous orienter vers les structures en mesure de vous apporter des réponses précises à votre demande



Non négligeable : les frais engagés pour les prestations à domicile ouvrent droit à une réduction sur le montant des impôts égale à la moitié des dépenses.



Un seul numéro à retenir

**03 23 66 23 90**

Ouverture au public :

Du Lundi au Vendredi

De 8h00 à 12h00

Et de 13h30 à 16h30



[sivom.catelet@wanadoo.fr](mailto:sivom.catelet@wanadoo.fr)



[www.sivom-lecatelet.fr](http://www.sivom-lecatelet.fr)

\* Concerne les communes du Canton du Catelet et Montbrehain



NOTRE VOCATION :  
Aider les personnes âgées & dépendantes

SERVICE  
D'AIDE ET DE MAINTIEN A  
DOMICILE  
DU CANTON DE LE CATELET



Avec le SIVOM,  
votre quotidien est plus facile



## LA QUALITE D'UN SERVICE PRES DE CHEZ VOUS

Les personnes âgées ou dépendantes ont tendance à mieux conserver leurs repères à leur domicile.

Les objectifs du SIVOM sont donc multiples :

- ☞ éviter une hospitalisation pouvant être traitée à domicile
- ☞ faciliter un retour plus rapide au domicile après une hospitalisation
- ☞ retarder l'entrée en établissement médicalisé
- ☞ aider aux gestes de la vie quotidienne

Les aides à domicile et les assistantes de vie diplômées, recrutées pour leurs compétences et leur professionnalisme, travaillent dans le respect de la personne, et de son intimité.



## LES PRESTATIONS PROPOSEES :



☞ Tâches ménagères (ménage, rangement, vaisselle, lessive, repassage, vitres,...)

☞ Courses diverses (aliments, produits entretien, pharmacie,...)

☞ Préparation et aide à la prise de repas

☞ Aide à la toilette, soins d'hygiène et de confort

☞ Compagnie, promenade, loisirs



UN BESOIN,  
UNE REPONSE !

**1** Contacter le SIVOM de LE CATELET, par téléphone, au 03 23 66 23 90

**2** Une Coordinatrice vous proposera un rendez vous pour évaluer précisément vos besoins, soit à domicile, soit dans nos locaux

**3** Votre aide à domicile interviendra rapidement dès l'accord des financeurs

Notre équipe assure la continuité des interventions et veille au remplacement des salariés en cas d'absence.

PAS DE  
FRAIS DE  
DOSSIER

POSSIBILITE  
DE REGLER  
EN CESU

Où s'adresser?

Des questions ? Besoin de renseignements ?  
Contactez-nous !

SIVOM LE CATELET

14, Rue Quincampoix

02420 LE CATELET

[sivom.sleveque@orange.fr](mailto:sivom.sleveque@orange.fr)

<http://www.sivom-lecatelet.fr>

**03.23.66.23.90**

*Ouvert du lundi au vendredi*

de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30



  
SIVOM  
LE CATELET

  
SIVOM  
LE CATELET



**PORTAGE DE REPAS À DOMICILE**  
UN SERVICE PROCHE DE VOUS

## Des menus savoureux, sains et complets

Nous vous proposons un service de portage de repas complets, adaptés à vos envies et à vos besoins, et livrés à votre domicile.

Ce service est assuré tout au long de l'année, sans interruption.

Les repas sont cuisinés par notre partenaire "Comme à la Maison", en respectant les traditions et nos habitudes régionales.

Carbonnade flamande, endives au jambon, pot-au-feu...  
Commandez, et régalez-vous !

### Plusieurs formules au choix

#### Formule Déjeuner

Entrée + plat garni  
+ fromage + dessert

#### Formule Déjeuner + potage

Des menus adaptés  
sans sel large et sans sucre  
ajouté

### Les +

**La livraison à votre domicile**  
dans la matinée,  
du lundi au samedi,  
par un livreur formé et dédié

**Une prise de commande**  
à domicile chaque semaine  
par votre livreur  
(annulation ou ajout de repas)

**Une veille sociale** renforcée  
pour prendre soin de vous

**Des menus tradition**  
chaque dimanche

**Des repas à thème**  
chaque jeudi

### Des potages onctueux



### Des tartes cuisinées



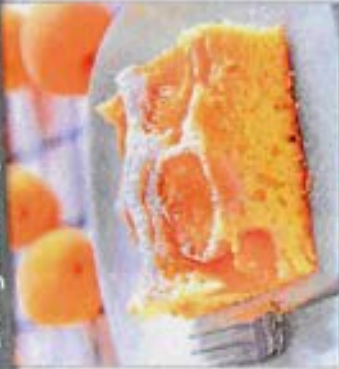
### Des recettes du terroir



### Des fromages à la coupe



### Des gâteaux gourmands



### Des compotes fraîches



Ogenie.fr,  
le site pour la vie  
sociale des seniors

Rendez-vous sur [ogenie.fr](https://ogenie.fr)

DÉCOUVREZ  
LES ACTIVITÉS PRÈS  
DE CHEZ VOUS.

OBTENEZ DES CONSEILS  
POUR FAIRE FACE À UNE  
SITUATION DE SOLITUDE.



Ogénie est  
une initiative  
du Groupe SOS.

Avec le soutien de :



Scannez-moi



Sur Ogenie.fr vous pouvez  
gratuitement et facilement :



## Découvrir les activités pour les seniors près de chez vous.



Sorties, excursions,  
vacances



Solutions  
de mobilité



Visites et appels  
de convivialité



Initiation à  
l'informatique



Activités  
physiques



Ateliers  
prévention

## Être conseillé pour faire face à une situation de solitude ou d'isolement.



Sur Ogenie.fr, les seniors et leur entourage peuvent être aidés pour faire face à la solitude. Il leur suffit de remplir un questionnaire par eux-mêmes ou avec l'aide d'un tiers (aide à domicile, facteur, professionnel de santé...).

1

Répondez  
à quelques questions  
sur la situation  
rencontrée  
(moins de 3 min).

2

Votre demande  
est envoyée  
à un interlocuteur  
de confiance  
près de chez vous.

3

Il vous rappellera,  
selon  
vos disponibilités,  
pour proposer  
des solutions adaptées.

Rendez-vous sur

**ogenie.fr**

Scannez-moi



### S'informer sur la solitude et l'isolement social

Grâce aux ressources disponibles sur Ogenie.fr,  
chacun peut agir pour mettre fin à la solitude des aînés.



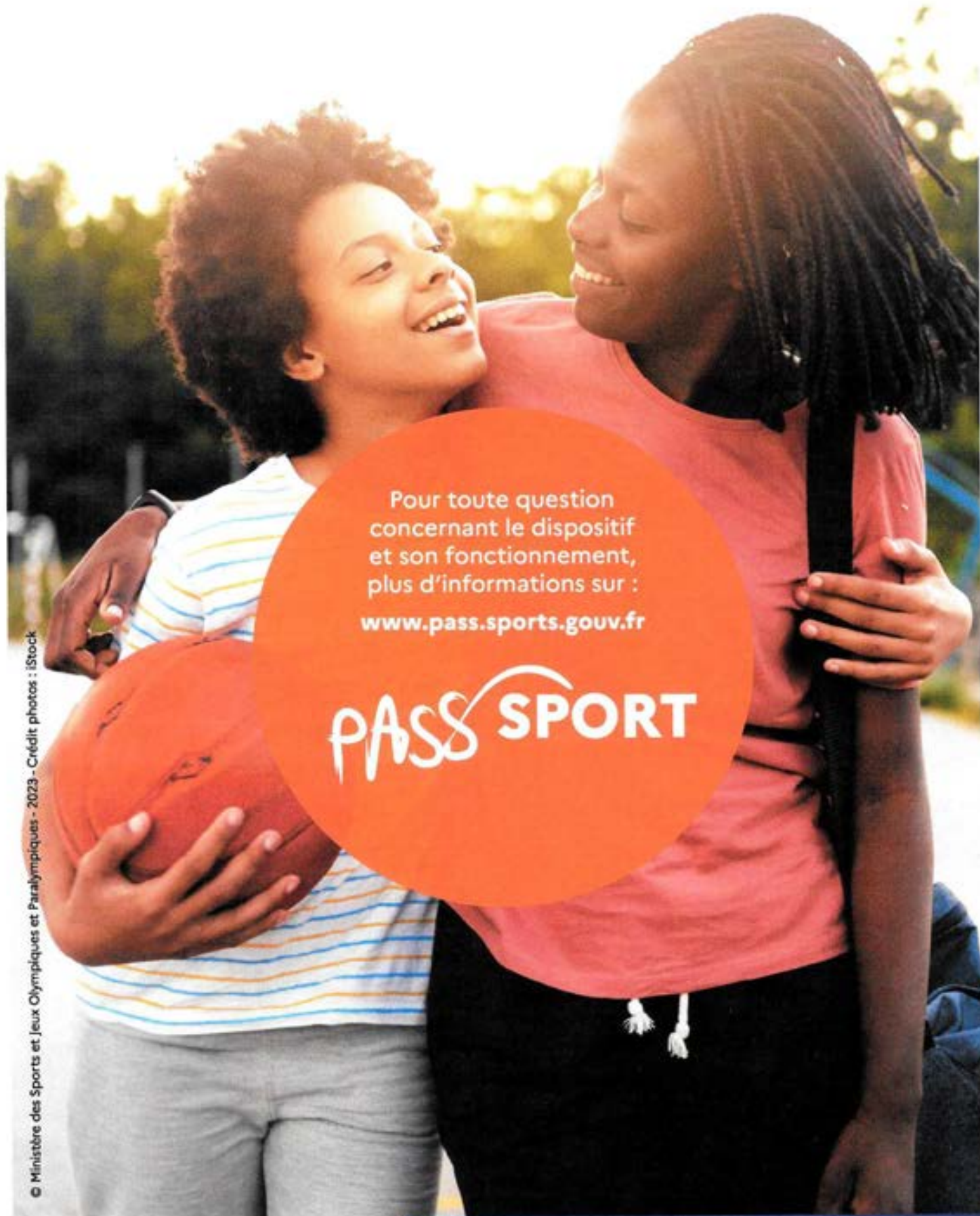
**MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PASS SPORT**

Le Pass'Sport est reconduit  
pour la saison 2023-2024.



Pour toute question  
concernant le dispositif  
et son fonctionnement,  
plus d'informations sur :  
[www.pass.sports.gouv.fr](http://www.pass.sports.gouv.fr)

PASS SPORT

© Ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques - 2023 - Crédit photos : iStock





# Le Pass'Sport qu'est-ce que c'est ?



**Le Pass'Sport est une aide financière de 50 euros** pour favoriser la pratique sportive en direction des jeunes qui en sont le plus éloignés. Son ambition est de répondre à un enjeu de cohésion sociale et d'épanouissement des jeunes.

Il s'agit aussi d'un soutien au **secteur sportif** pour promouvoir la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription.

**C'est une aide individuelle, inaccessibles, à usage unique et cumulable** avec d'autres dispositifs d'aides existants.

## Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires suivants :

- Les **jeunes de 6 à 17 ans** révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les **jeunes de 6 à 19 ans** révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les **jeunes de 16 à 30 ans** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Les **étudiants âgés au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

## Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- **Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand.**

## Comment cela fonctionne ?



Les bénéficiaires ou leurs familles recevront par email, fin août 2023, un code individuel Pass'Sport. Ce code est à usage unique.

Les jeunes bénéficiaires et leurs familles, les structures et les partenaires pourront trouver, sur le **portail Pass'Sport**, une cartographie des structures éligibles intégrée au site permettra aux bénéficiaires de trouver le club et l'activité de leur choix.

Pour s'inscrire, le bénéficiaire présentera son code individuel Pass'Sport au club qui appliquera directement la déduction de 50 euros.

Le club saisira le code dans son espace LCA (LeCompteAsso) pour obtenir son remboursement. Si l'inscription est inférieure à 50 euros, le club ne sera pas tenu de rembourser la différence à la famille mais s'engagera à ce que celle-ci bénéficie au jeune (ex. : attribution d'un T-shirt du club, matériel nécessaire à la pratique, etc.).

Bénéficiaires comme structures seront en mesure d'obtenir de l'information et des réponses à leurs questions sur le **portail Pass'Sport** [www.pass.sports.gouv.fr](http://www.pass.sports.gouv.fr).

## Un accès simplifié depuis l'édition 2022-2023

Tenant compte des retours d'expériences des différents acteurs impliqués dans la première édition, le processus a été simplifié sur trois volets majeurs depuis la saison 2022-2023 :

- **Une simplification pour le bénéficiaire** grâce à l'attribution d'un code Pass'Sport unique à remettre au club dès l'inscription et la mise à disposition du site Pass'Sport en ligne avec les informations clés sur le dispositif, une cartographie des structures affiliées et des aides... ;
- **Une simplification pour la structure sportive** qui, pour se faire rembourser, saisira le code unique du jeune, en lieu et place du formulaire à 9 champs ;
- **Une simplification du parcours de gestion** grâce à la mise en place d'un dispositif de remboursement accéléré via l'Agence de services et de paiement, payeur unique, et à une interface dédiée (LCA) permettant aux structures de suivre les remboursements.



# INFO LOGEMENT INDIGNE

**J'habite un logement indigne**  
**J'ai connaissance d'un logement indigne**

**Que faire ?**

**J'appelle**

**INFO LOGEMENT INDIGNE**

 **0806 706 806\***

\* appel non surtaxé

**Un conseiller est à votre écoute !**  
**Il vous indiquera les démarches à suivre.**



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

MINISTÈRE  
DE LA VILLE  
ET DU LOGEMENT

**anil**  
Agence Nationale  
pour l'Information  
sur le Logement

Ce service du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales est mis en place dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, en partenariat avec l'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL)

AEP DE LEMPIRE

LAON, le 14 juin 2023

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE LEMPIRE  
MAIRE  
02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00193933		mercredi 07 juin 2023 à 09h47
Unité de gestion	0349	AEP DE LEMPIRE	par : JG
Installation	UDI 001658	LEMPIRE	Type visite : D2
Point de surveillance	P 0000002279	CENTRE COMMUNE	Commune : LEMPIRE
Localisation exacte	25 GRANDE RUE	MITIGEUR CUISINE	

Analyse laboratoire	Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE Type de l'analyse : D2	Code SISE de l'analyse : 00195038	Référence laboratoire : H_CS23.4419.2	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
				inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>									
Chlorure de vinyle monomère				<0,2 µg/L		0,50			
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>									
Température de mesure du pH				23,1 °C					
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>									
Acrylamide				<0,10 µg/L		0,10			
Epichlorohydrine				<0,05 µg/L		0,10			
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>									
pH				7,3 unité pH			6,50	9,00	
<b>FER ET MANGANESE</b>									
Fer total				<5 µg/L					200,00
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>									
Benzo(a)pyrène *				<0,0025 µg/L		0,01			
Benzo(b)fluoranthène				<0,0025 µg/L		0,10			
Benzo(g,h,i)peryène				<0,0025 µg/L		0,10			
Benzo(k)fluoranthène				<0,0025 µg/L		0,10			
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)				<0,0025 µg/L		0,10			
Indéno(1,2,3-cd)pyrène				<0,0025 µg/L		0,10			
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>									
Antimoine				<0,5 µg/L		10,00			
Cadmium				<0,5 µg/L		5,00			
Chrome total				1,0 µg/L		50,00			
Cuivre				0,027 mg/L		2,00			1,00
Nickel				0,8 µg/L		20,00			
Ploomb				1,2 µg/L		10,00			
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>									
Nitrates (en NO3)				34,2 mg/L		50,00			
Nitrites (en NO2)				<0,010 mg/L		0,50			
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>									
Bromoforme				1,3 µg/L		100,00			
Chlorodibromométhane				2,5 µg/L		100,00			
Chloroforme				<1,0 µg/L		100,00			
Dichloromonobromométhane				1,8 µg/L		100,00			
Trihalométhanes (4 substances)				5,8 µg/L		100,00			

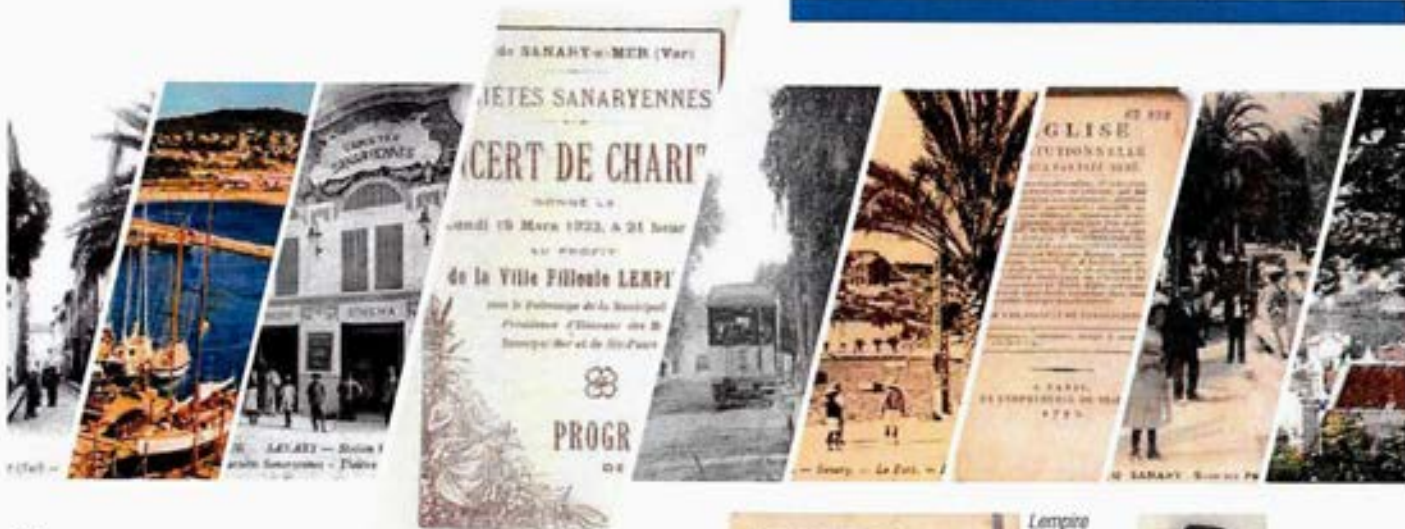
ARS Hauts-de-France - Cité administrative - 02000 LAON  
e-mail : [ars-hcf-sse02@ars.sante.fr](mailto:ars-hcf-sse02@ars.sante.fr) - Tél. : 03.23.22.45.48 <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00193933)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

  
Magali SIGNOLET



## Sanary, ville marraine de Lempire après la guerre

**Petite commune de l'Aisne, Lempire victime des ravages de la guerre, est entièrement anéantie en 1917. A cette période, ses habitants se dispersent dans toute la France et découvrent à leur retour leur village ruiné et dévasté. Pour accélérer la reconstruction et renforcer la solidarité entre les communes, le président de la République Raymond Poincaré et le ministre des Armées, André Maginot, lancent un système d'adoption. La Municipalité fait alors appel à une ville marraine pour l'aider à relever ses murs et c'est Sanary, avec le concours de la ville de Six-Fours, qui se portent volontaires pour les soutenir dans leur reconstruction.**

### Le saviez-vous ?

L'histoire de ce formidable élan de solidarité a été rappelé à notre souvenir en septembre 2022 lorsque la Municipalité reçut un courrier d'une des habitantes de Lempire, Mme Nadine Guidé. Cette administrée s'est dit considérablement émue par cette solidarité et promet de l'évoquer dans son prochain livret consacré à l'histoire de sa commune.



Lempire  
en 1923

Portrait  
d'Armand  
Flament,  
maire de  
Lempire

© Archives municipales

Lors du conseil municipal du 6 septembre 1921, la Ville adopte le petit bourg de Lempire et décide de consacrer deux centièmes de son budget annuel pour la réhabilitation de leur service public d'eau potable. Cette subvention, d'une valeur de 560 Fr (correspondant à 64 912,79€ aujourd'hui) est accueillie avec beaucoup de gratitude par le petit village de l'Aisne en août 1922. Ce même été, Sanary fit livrer, avec l'aide de l'œuvre des Mères Françaises, 3 caisses contenant des livres, des chaussures, des jupons, des gilets flanelles, un costume pour garçonnet, des chemises, des tabliers, des gants et des vestons. L'ensemble de ces vêtements était essentiellement destiné aux familles les plus précaires.

L'année suivante, le cinéma Les Variétés Sanaryennes accueillit un concert de charité au profit de la petite commune de l'Aisne. Cette soirée fut présidée par les maires de Sanary et de Six-Fours, également partenaire de ce patronage. L'événement fut un succès, la vente de programme en amont du concert permit de récolter 1265 Fr, ajoutés à plusieurs francs récoltés ici et là au travers de divers dons. Cette nouvelle, ajoutée aux subventions de la ville, permit au village de Lempire de se reconstruire sereinement. Sanary envoya régulièrement des colis destinés aux écoliers de la ville dévastée, de ces échanges naquit une véritable amitié entre les deux communes. A l'époque, le maire Etienne Bogianno entretenait une correspondance assidue avec le maire de Lempire, Armand Flament et leur instituteur. Cet échange épistolaire se poursuivit jusqu'en 1931, date à laquelle le maire sanaryen prit définitivement sa retraite.

Par l'intermédiaire du Bureau de Bienfaisance de la ville, Lempire percevait trimestriellement des dons chaleureusement légués par des Sanaryens et des Six-Fourmais. Mais cet effort d'après-guerre diminua puisqu'en 1935, les maires de Sanary et Six-Fours furent destinataires d'un courrier leur annonçant que la reconstruction de leur ville filleule était terminée.

**Vous souhaitez en savoir davantage ? Vous pouvez prendre rendez-vous aux Archives Municipales lors des horaires d'ouverture de la Médiathèque Jacques Duhamel.**

## *Parrainage Guerre 1914-1918*

DEPARTEMENT DE L'AISE

Arrondissement de St Quentin

CANTON DU CATELET

COMMUNE DE

LEMPIRE

### **Notre filleule Lempire**

La Préfecture du Var demanda après la fin de la guerre 1914-1918 que des communes varoises adoptent des communes sinistrées de l'Est. Avec Six Fours, Sanary adopta la commune de Lempire, arrondissement de Saint-Quentin, canton du Catelet.

En 1914, ce petit village dont l'étendue était moindre du quart de celui de Sanary, se trouve sur un plateau élevé de 163 mètres, fertile, arrosé, riant, agrémenté de petits boqueteaux.

Trois cent personnes vivaient facilement dans ce petit coin de France, rural et industriel à la fois. La terre et les métiers à tisser occupaient alternativement cette population. La campagne produisait des céréales, des fourrages et nourrissait un nombreux bétail.

Le 28 Août 1914, la commune de Lempire est traversée par les troupes allemandes en marche sur Paris. Les habitants sont dépouillés de leurs ressources, de leurs provisions.

En Janvier, Février 1917, sous la poussée britannique, les allemands évacuent la population. Ils mettent le feu au village et les pauvres gens se trouvent sur la route de l'exil. Les maisons flambent, la mairie, l'école, l'église, le temple sont la proie des flammes. Le territoire de Lempire devient le champ de bataille des Anglais et des Allemands. C'est la désolation, l'épouvante et la mort.

La guerre a tout détruit. Revenus à l'armistice, quelques habitants cherchent la trace de ce qui a été leur village. A tout ce qui flattait l'œil a succédé une solitude terrifiante, un paysage informe, hérissé d'engins de combat détruits, creusé de trous grands comme des abîmes.

Devant cet amas de ruine, ces braves gens ne se découragent pas. Les allemands ont comblé les puits, on les réouvre, ils ont rasé les arbres fruitiers, on en replante. La guerre a tout détruit, tout sera remis en l'état d'autrefois.

Sanary adopte cette commune. Notre filleule sera aidée par sa marraine attentive. Une correspondance s'échange entre les habitants. Ils nous renseignent sur leurs besoins, nous les aidons par des envois d'arbres fruitiers, de l'argent, des vêtements, des chaussures, des fournitures scolaires. Les champs sont cultivés, des maisons provisoires sont construites. La vie reprend peu à peu son aspect ancien. L'ouvrier des sanaryennes s'ingénie à aider. Des dons de particuliers pour l'église arrivent à Lempire. Bientôt autour de la nouvelle mairie, de la nouvelle école, la vie s'organise.

Sanary est bien récompensé de son aide généreuse.

Des centimes additionnels sont votés pour aider la commune de Lempire, des concerts, une séance de gala est montée le lundi 19 Mars 1923 aux « Variétés Sanaryennes ».

## ***HISTOIRE LOCALE***

Le document qui suit nous donne un rare témoignage des violents combats qui se sont déroulés, dans notre campagne aujourd'hui si paisible. Il s'agit du Carnet de guerre anglais du capitaine PL Wright du 1er BATAILLON Buckinghamshire sur les combats sur les fermes du Sart, Le Tombois, Petit Priel et Gillemont le 16 / 17 avril 1917

Rappelons qu'en mars 1917, à la surprise du commandement français et britannique, les forces allemandes affaiblies par les batailles de l'année 1916 opèrent un large repli stratégique en Picardie. En effet, il s'agit pour le haut-commandement allemand de réduire la longueur du front pour mieux le défendre sur une ligne prédéfinie, nécessitant moins de combattants.

C'est ainsi qu'en février 1917, le général Hindenburg décide de la création d'une ligne de défense à l'arrière du front, la Ligne Hindenburg, un réseau de tranchées de près de 160 kilomètres de long, doublé d'une seconde tranchée de secours.

Cette opération est lourde de conséquences sur les territoires picards occupés par les armées allemandes depuis le mois d'octobre 1914. De la Somme à l'Aisne, les autorités allemandes ordonnent aux troupes de pratiquer une politique de la « terre brûlée ». De nombreux ponts, maisons, églises, routes ou encore terrains agricoles sont alors la cible de destructions par le feu ou l'explosif, laissant les soldats alliés découvrir un spectacle de désolation.

En mars 1917, avant le retrait des troupes allemandes sur la ligne Hindenburg, le long du canal de Saint-Quentin, les habitants sont évacués et tous les villages sont systématiquement détruits, pillés, dynamités, incendiés pour ne pas servir d'abri aux troupes franco-anglaises. Les arbres sciés à un mètre de hauteur.

Ainsi, à l'approche de la ligne Hindenburg, les combats seront plus tenaces et plus durs de la part des allemands. Les ruines des villages sont plusieurs fois pris et repris. La ligne fortifiée passe par Vendhuile prolongée par le touage souterrain de Riqueval (tunnel de Riqueval), puissamment fortifié par les Allemands.

C'est dans ce contexte qu'une bataille va être livrée le 16 / 17 avril 1917 entre le 1er BATAILLON BUCKINGHAMSHIRE et les lignes allemandes situées à la ferme du Tombois. Ce qui suit est extrait de «The First Buckinghamshire Battalion 1914-1919» par le capitaine PL Wright.

" Le 15 avril, le bataillon a repris la ligne, recevant des ordres en même temps que nous devions attaquer la ferme du Tombois la nuit suivante. Cette ferme se trouvait sur le côté sud de la route Lempire-Vendhuile, à mi-chemin entre les deux villages et à environ 1000 mètres de notre poste de garde le plus proche. Au crépuscule du 16 avril, la compagnie A (Capitaine NS Reid) a pris le contrôle de toute la ligne de l'avant-poste du bataillon, soulageant les compagnies B et C pour l'attaque. À notre droite, le 1 / 4th Battalion RoyalBerkshire Regiment devait capturer la ferme de Gillemont, et à notre gauche, le 1 / 5th Battalion Royal Warwickshire Regiment devait attaquer le point Catelet Copse et La ferme Petit Priel. La Compagnie C (Capitaine JB Hales) avait ordre de se former juste à l'ouest de la ferme du Sart et de diriger leur attaque au sud et au sud-est de Tombois. La compagnie B (lieutenant M. Bowen) devait se former du côté nord de la route Lempire-Vendhuile, à l'écart de Lempire, et livrer leur attaque à l'ouest et au

nord de la ferme ; DCompany (Captain R. Gregson-Ellis) doit mener son attaque en échelon derrière la CCompany, en occupant la tranchée en face de la ferme, jusqu'à ce qu'elle soit certaine que les principaux assauts ont atteint leurs objectifs, alors qu'elles devaient traverser et capturer une petite crête gisant quelque 200 mètres au-delà de la ferme, le knoll.

Le zéro a été fixé à 23h30, le 16 avril 1917.

Les conditions météorologiques n'auraient pas pu être plus défavorables pour une attaque de nuit, en pleine campagne, avec peu de repères. Il faisait nuit noire, avec une pluie battante et un vent soufflant en direction de l'ennemi. Que les compagnies d'assaut aient pu trouver leur position de formation dans une telle obscurité était une performance louable ; garder la direction et frapper le Tombois dans ces conditions étaient tout aussi difficile. À 23 h 45, l'ennemi a ouvert le feu avec des tirs de mitrailleuses et de fusils, et a envoyé un grand nombre de fusées éclairantes de la ferme et des tranchées de chaque côté. Ils ont également déposé un barrage modéré bien derrière l'attaque, principalement à la périphérie de Lempire et à la ferme du Sart. Toutes les compagnies rencontraient une épaisse ceinture de fil devant les positions ennemies, qui étaient fortement tenues, les compagnies C et D étant toutes deux retenues par ce fil, qu'il était impossible de traverser face au feu intense de l'ennemi. Tous les officiers de la compagnie D étaient tombés au combat et à 12 h 30, le capitaine Hales décida un retrait tactique de deux compagnies à la ferme du Sart et de les reformer là-bas pour une autre attaque. Pendant ce temps, la compagnie B, sur la gauche, avait attiré un peu moins de tirs de fusils et de mitrailleuses que les deux autres compagnies, et avait réussi à traverser une fine ceinture de fil et à pénétrer dans les tranchées ennemies à un point juste au nord de l'endroit où la tranchée traversait la route.

À la suite de l'échec des deux compagnies et compte tenu du fait qu'à ce moment-là aucune nouvelle n'avait été reçue au quartier général du bataillon du succès de l'attaque de la compagnie B, trois pelotons de la compagnie de soutien (1 / 5th Battalion Gloucestershire Regiment ) reçurent l'ordre d'avancer sur la ferme, un peloton de chaque côté de la route et un en appui rapproché, afin de connaître la situation de la compagnie B et, si nécessaire, d'attaquer. Ils sont arrivés à la ferme pour trouver la compagnie B en position, mais l'ennemi tient toujours dans le verger au sud de la ferme. Les soldats éprouvaient des difficultés considérables à nettoyer le verger à cause de l'incendie des deux autres compagnies retenues. À 3 heures du matin, cependant, la ferme et le verger étaient dégagés, et une contre-attaque, lancée par l'ennemi sur la route, fut interrompue avec succès par la compagnie B. Les compagnies C et D, qui s'étaient maintenant réorganisées, furent aussitôt envoyées pour aider aux travaux de consolidation, et des tranchées furent creusées à l'ouest de la route et au nord et à l'est de la ferme, le major AB Lloyd-Baker allant de l'avant pour organiser ce travail .La nouvelle a été reçue que le 1 / 4th Battalion Royal Berkshire Regiment et le 1 / 5th Battalion Royal Warwickshire Regiment n'avaient pas tous deux réussi à atteindre leurs objectifs, à cause du système de fils barbelés et des tirs nourris de l'ennemi. À la lumière du jour, le 17 avril, le bataillon tenait trois ou quatre cents mètres de tranchées de chaque côté de la ferme, sans aucun signe de l'ennemi. De fortes patrouilles ont été envoyées à droite et à gauche, avec ordre d'occuper toutes les positions possibles, et à 7 h 30, l'une de ces patrouilles, composée d'un peloton de Gloucester, qui réussit à entrer dans la ferme du Petit Priel avec peu ou pas d'opposition. Une autre patrouille de la Compagnie



A (tenant l'ancienne ligne), qui avait été envoyée en avant pour vérifier la gauche de la nouvelle ligne, trouva le point Catelet Copse inoccupée. Ils rapportèrent cela au groupe de combat le plus proche des Warwick, qui monta et l'occupa. Il semblerait qu'à l'aube l'ennemi, se rendant compte qu'il avait perdu le Tombois, avait décidé de se retirer des objectifs que le bataillon à notre gauche avait combattu durement toute la nuit pour le gagner.

Au moins trente Allemands morts ont été retrouvés dans et autour de la ferme, avec neuf prisonniers capturés avec une mitrailleuse. 1er BATAILLON Buckinghamshire déplore 1 Officier des suites de blessures et 4 Blessés.

AUTRES RANGS – Tués : 18. Blessés : 48.

Les forces attaquantes étaient: Compagnie B - 4 officiers et 136 autres grades. Compagnie C - 3 officiers et 125 autres grades. Compagnie D - 4 officiers et 134 autres grades.

Le message suivant a été reçu du commandant de l'armée, le général Sir H. Rawlinson: «Veuillez transmettre à la 48e Division mon admiration pour leur succès d'hier soir. Avoir mené une attaque réussie, sur un large front, au milieu d'une telle tempête, témoigne du plus grand crédit à tous les grades et en particulier à la direction des commandants subordonnés. Mes meilleures félicitations et merci à toutes les troupes engagées.»

Laurent TELLIER

# AU JARDIN

*Fortes chaleurs, manque d'eau... Comment aider les tomates à supporter les conditions parfois difficiles de l'été ? Comment s'assurer une bonne récolte de tomates ?*



## *1- Paillez au pied des tomates par forte chaleur*

Le paillis doit être **vraiment épais** pour que la terre en-dessous reste humide, 10 cm minimum. Vous pouvez utiliser en guise de paillage de la paille, du BRF, la tonte de votre gazon, des cosses de cacao. Cela vous évitera de plus la corvée du désherbage et, en se décomposant, le mulch enrichira la terre. Le paillage est autant **indispensable en pleine terre qu'en pot !**

## *2- Apportez de l'ombre à vos tomates*

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, **les fortes chaleurs ne font pas mûrir les tomates plus vite**. Au-dessus de 30°C, la tomate se sent agressée, et passe en mode végétatif : "j'arrête de me développer pour me sauver". C'est pourquoi leur apporter de l'ombre pour baisser la température à leur pied est une bonne idée.

**Faut-il couvrir les tomates par forte chaleur ?** Bien que vos tomates aient besoin de chaleur pour mûrir, trop de soleil peut les affaiblir, voire les brûler. Créer un toit au-dessus des tomates à l'aide de piquets et de voiles d'ombrage ou de canisses fixés en haut les protégera au plus chaud de la journée. Il est aussi possible d'utiliser parasols ou parapluies, ou bien des cônes de papier journal fixés en haut des tuteurs.

Pour les tomates cultivées en pot, déplacez simplement les bacs à l'ombre. L'idéal est qu'ils y soient aux heures les plus chaudes de la journée, c'est-à-dire autour de 14h00 en été.

## *3- Binez entre les tomates*

Biner permet de briser la croûte qui se forme en surface de la terre lorsque celle-ci est à nu. L'eau pénètre **plus facilement dans le sol et s'évapore moins**. Griffez la terre au pied des tomates en faisant très attention à ne pas toucher les racines de la plante. Désherbez au passage. Un bon paillis vous soulagera de ces corvées : il gardera la terre meuble et limitera le développement des mauvaises herbes.

#### *4- Assurez un bon arrosage des tomates*

**Faut-il arroser souvent les pieds de tomates par forte chaleur ?** Alors oui il faut arroser plus souvent par forte chaleur, toutefois inutile d'arroser tous les jours un petit peu, mieux vaut arroser 2 fois par semaine avec un grand arrosoir complet. Cela forcera les racines à chercher l'eau en profondeur, rendant vos pieds de tomates plus résistants face au manque d'eau.

De préférence, **arrosez-les le soir**, au coucher du soleil au plus tôt, afin que vos pieds aient toute la nuit pour s'hydrater. Créer une cuvette autour du pied permet à l'eau de n'aller que là où on en a besoin et de bien se concentrer au niveau des racines. Faites bien attention à n'arroser qu'aux pieds des tomates, n'éclaboussez pas les feuilles vous risquez l'apparition de maladies cryptogamiques c'est-à-dire dues aux champignons qui se développent sous atmosphère chaude et humide.

Les systèmes de goutte à goutte procurent de l'eau tout au long de la journée. Une bouteille dont le goulot est enfoncé profondément dans le sol peut servir de système de goutte à goutte simple et économique. En perçant le bouchon de 3 trous fins, l'eau s'écoulera lentement et régulièrement. Ce procédé est extrêmement bien adapté aux tomates cultivées en pot. Ainsi abreuvées continuellement, vos tomates demanderont moins d'arrosage.

### ***Se prémunir contre les bestioles gênantes***

En été, on profite de l'extérieur au maximum lors des repas, de siestes, pique-nique, voire même au bord de la piscine.

Certaines bestioles attirées par les suaves effluves de nourriture, la fraîcheur de l'eau ou tout simplement l'odeur de la peau n'hésitent pas à s'inviter, causant quelques désagréments.

**Fourmis** envahissantes, guêpes parfois agressives, mouches peu ragoutantes, moustiques tous rostrés déployés, gâchent parfois ces moments de sérénité.

Préparez un spray à base d'un litre d'eau et de 10 gouttes d'huile essentielle de lavande et pulvérisez la zone de pique-nique avant de vous installer ; les fourmis ne viendront pas vous importuner. De même, au bord de la piscine si vous étendez votre natte et votre serviette à même le sol.

**Les guêpes** ne sont vraiment dangereuses que pour les personnes allergiques toutefois, il est insupportable de partager un repas en leur compagnie ! Installez un faux nid de frelon constitué de papier kraft tout près de votre zone de repas, ou entourez votre table de bâtonnets d'encens, elles demeureront au large !

Plantez des fleurs comme le géranium odorant, la tanaïs ou la lavande autour de vos lieux de vie en extérieur. Le basilic à petites feuilles et la citronnelle éloigneront également les mouches mais aussi les moustiques ! Là encore, les diffuseurs d'huiles essentielles, l'encens et les bougies pourront être d'un grand secours...

# HUMOUR

**D**ans le désert du Névéda, une touriste est tombée en panne d'essence. Pas une seule voiture en vue. Heureusement arrive un Indien à cheval qui s'arrête et lui dit :

- Montez derrière moi, je vais vous emmener à la prochaine station-service...

Et il repart avec elle au galop... Pendant tout le parcours, il crie : « Youpi ! Yahoo! »

Il la dépose à la station et s'éloigne en lançant des « Youpi ! Yahoo ! » à tout vent.

Il avait l'air drôlement joyeux l'Indien ! dit le pompiste à la touriste. Qu'est-ce que vous lui avez fait ?

Je ne sais pas ! Rien du tout ! J'étais derrière lui sur le cheval, les bras passés autour de sa taille, et je me tenais au pommeau de sa selle

Mais ma petite dame, vous ne savez pas que les Indiens montent toujours sans selle?

**A**près quelques années de vie commune, un jeune homme décide de se marier avec sa petite amie.

Comme il n'est pas du tout au courant des traditions, à la fin de la messe, il s'approche du curé et lui demande :

Excusez moi mon père, je sais qu'il est dans la tradition que les jeunes mariés fassent une offrande au prêtre qui a célébré le mariage, mais je ne sais pas ce que les gens donnent en général.

Le prêtre lui répond dans le creux de l'oreille :

En général, c'est en fonction de la beauté de la mariée. Plus elle est belle, plus la somme est élevée.

A ces mots, le jeune marié se tourne vers sa femme. Il hésite quelques instants, plonge la main dans sa poche et tend une pièce d'un euro au curé.

Le prêtre, compatissant, lui dit :

Ne bougez pas, je vais vous rendre la monnaie.....

**U**ne femme vient de perdre son mari. A une amie qui lui rend visite, elle confie :

François était merveilleux, il a pensé à tout. Il m'a laissé trois enveloppes à ouvrir après sa disparition.

Dans la première il y avait deux mille euros avec ce mot : pour la messe et les fleurs.

Dans la deuxième il y avait trois mille euros avec ce mot : Pour le cercueil en acajou.

Dans la troisième il y avait dix mille euros avec ce mot : Pour la pierre.

Elle tend la main vers son amie et lui montre sa bague :

Qu'est-ce que tu penses du diamant ?

**U**ne dame se promène dans un parc en compagnie de ses deux grands chiens.

En chemin elle rencontre un gamin ébahi devant la beauté de ses animaux.

Tu veux caresser mes deux Saint-Bernard ? demande la dame au gamin.

Oh, oui madame, j'aimerais bien, mais je ne m'appelle pas Bernard !

# LE PETIT COIN CUISINE

## Taboulé de semoule complète

Voici une variante de la recette du taboulé libanais qui fera probablement hurler les puristes, avant de les amadouer, grâce au mélange de saveurs et son côté nutritionnel. Riches en fibres et en protéines, la semoule complète a tout bon.



### Nombre de personnes : 4 Liste des ingrédients:

175 g de semoule complète, ½ oignon rouge, 1 gousse d'ail, 1 poignée de tomates cerises, ½ concombre, ½ poivron (ici noir), 2 cuillères à soupe d'huile d'olive, 1 jus de citron, 1 petite poignée de raisins secs, 1 tasse de thé vert, sel, poivre, quelques feuilles de menthe fraîche

**Temps de préparation :** 10 minutes

**Temps de repos :** 1 h

### Recette:

Trempez les raisins secs dans du thé chaud pour les faire gonfler (1h).

Versez la semoule dans un saladier.

Recouvrez-le d'eau bouillante, couvrez et laissez gonfler.

Égrainez la semoule à la fourchette.

Ajoutez le jus de citron et laissez refroidir.

Une fois la semoule refroidie, versez l'huile d'olive et mélangez.

Pressez la gousse d'ail et mélangez-la à la semoule.

Coupez l'oignon, le concombre et le poivron en petits morceaux.

Coupez les tomates cerises en deux. Ajoutez les légumes à la semoule.

Mélangez.

Ciselez les feuilles de menthe et ajoutez-les à la semoule. Mélangez de nouveau.

Ajoutez les raisins égouttés.

Salez, poivrez, mélangez et réservez au frais.

### Conseils pour réussir la recette

Certes, il ne s'agit pas de la véritable recette du taboulé, mais elle est suffisamment bonne et simple à réaliser pour définitivement laisser tomber les taboulés « tout prêt » du supermarché.

## Tarte rhubarbe et chèvre

Vous aimez la tarte à la rhubarbe, sucrée et servie en dessert. Mais avez-vous essayé la version salée ? Non, ? Dommage ! Les fameux pétioles au goût adorablement acidulé se marient particulièrement bien avec la saveur rustique du fromage de chèvre.



**Nombre de personnes :** 8 personnes

**Liste des ingrédients:**

1 pâte feuilletée, 300 g de rhubarbe, 2 crottins de chèvre, 3 œufs, 20 cl de crème fraîche, 1 cuillère à soupe de farine, paprika, sel & poivre, quelques branches d'origan frais

**Temps de préparation :** 15 minutes

**Temps de cuisson :** 30 minutes

**Recette:**

Préchauffer le four th. 200°C.

Étaler la pâte feuilletée dans un moule à tarte, et piquer le fond avec une fourchette.

Éplucher la rhubarbe, la couper en morceaux assez fins, puis les déposer sur la pâte à tarte.

Dans un récipient, battre les œufs en omelette et incorporer la crème fraîche. Assaisonner et ajouter "en pluie" la farine.

Bien mélanger.

Déposer la préparation sur la pâte.

Finaliser en disposant les crottins de chèvre tranchés sur la préparation.

Parsemer le tout d'origan ou autres herbes fraîches.

Cuire environ 20 minutes.

# AIDE-MEMOIRE

## Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

## A L'empire

Mairie.....	03.23.66.20.30.
-------------	-----------------

## Services Médicaux

### Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.23.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.23.82.14.01.
Dr. LENGLET. Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.
Dr. VERBANCK à Honnecourt-Sur-Escaut.....	03.27.74.30.92.

### Pharmacies

HAUDIQUET à Wallincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaufevrier.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

### Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.2.2.86.60.50.
Madame BROUTIN (Villere).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	23.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY-RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

### Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

### S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

### Kiné

CHAMBELLAN François à Roisel.....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence à Beaufevrier.....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence à Bellicourt.....	03.23.09.53.52.
LEGUILLIER Laurence à Roisel.....	03.23.86.67.07.
MOSSINO Maxence à Epehy.....	03.23.86.77.22.
SELLIER Caroline à Epehy.....	03.22.86.77.72.

### Osthéopathe

WATINE Flora à Epehy.....	03.22.86.84.36.
---------------------------	-----------------

### Dentiste

BOULONGNE Coralie à Nauroy.....	03.23.09.59.59.
Pierre CRONIER à Roisel.....	06.63.03.55.18.
HERY-SKOTRCZAC à Epehy.....	08.91.65.91.11.

### Pédicure

BIGNY Camille à Epehy.....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------



# Félicitations aux diplômés

- Pierre TARGET entre en 6ème au Collège Pharamond Savary à Gouzeaucourt
- Paloma DEBREUX Réussite au BEPC entre en seconde au Lycée St-Jean à St-Quentin
- Matisse ETONDE Réussite au BEPC entre en seconde au Lycée Condorcet à St-Quentin en section sports
- Clara PELLERIN Réussite au BEPC entre en seconde au Lycée Condorcet à St-Quentin
- Célia MARTIN Réussite au BAC entre en STAPS à Cuffies



Bonne continuation à tous